



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Les femmes au parlement : 1995-2025

30 années
en revue



Au Royaume-Uni, à la suite des élections de 2024, la Chambre des communes compte une proportion record (40 %) de femmes, 50 d'entre elles étant issues de communautés noires ou minoritaires contre 39 seulement dans la chambre précédente. © Chambre des communes/Royaume-Uni

Vue d'ensemble

L'année 2025 marque une étape capitale pour l'égalité femmes-hommes, trente ans s'étant écoulés depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. Ces instruments historiques ont défini une feuille de route vers l'égalité des sexes à l'échelle mondiale et affirmé que, de fait, les droits des femmes sont bien des droits humains. Parmi ses nombreux buts et objectifs, la Déclaration préfigurait un monde où les femmes ont le même accès que les hommes et une participation entière aux structures de pouvoir et de décision¹. Cette année marque aussi les vingt-cinq ans de l'adoption de la résolution 1325 par le Conseil de sécurité de l'ONU, résolution qui reconnaît le rôle crucial des femmes pour le maintien de la paix, la sécurité et la résolution des conflits². En outre, l'année 2025 revêt une importance particulière parce qu'elle suit l'adoption de la recommandation générale n° 40 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)³, laquelle met l'accent sur le droit des femmes à une représentation égale et inclusive dans tous les systèmes de décision, sur un pied d'égalité avec les hommes, et établit une feuille de route pour atteindre la parité.

1 ONU, *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*.

2 Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme (OSAGI), *Résolution no. 1325*.

3 ONU, *Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)*.

REPÈRES

Tendances mondiales sur les trente dernières années

- Au cours des trente dernières années, la représentation des femmes dans les parlements nationaux a enregistré des gains substantiels, grimpant de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025. Une tendance à la hausse similaire s'observe dans les chambres uniques et basses des parlements, où le pourcentage des sièges détenus par des femmes est passé de 11,6 à 27,2 %. Les chambres hautes ont enregistré une amélioration encore supérieure : la représentation des femmes y a bondi de 9,4 à 27,4 % au cours de cette période.
- En 1995, aucun parlement n'avait atteint la parité entre les sexes ; en 2025, six parlements ont atteint ou dépassé ce cap dans leur chambre basse ou unique. Le Rwanda est le champion mondial : en 2025, il affiche une proportion de 63,8 % de femmes parlementaires dans sa chambre basse.
- Début 2025, les femmes détenaient au moins 30 % des sièges des chambres uniques ou basses des parlements de 71 pays, contre 5 seulement en 1995.
- En 1995, les femmes détenaient moins de 10 % des sièges dans les chambres uniques ou basses des parlements de 105 pays. Début 2025, le nombre de ces pays était tombé à 20, soit un progrès substantiel. Ce chiffre inclut trois pays ne comptant aucune femme parlementaire dans leur chambre basse ou unique.
- Le Rwanda a enregistré la plus forte amélioration de la représentation des femmes dans les chambres basses sur cette période de trente ans (+59,5 points de pourcentage), suivi par les Émirats arabes unis et Andorre (+50 et +46,4 points de pourcentage, respectivement). En outre, 19 autres pays affichent une progression supérieure ou égale à 30 points de pourcentage.

REPÈRES

- À l'inverse, sept pays ont vu baisser la représentation des femmes sur cette même période : le repli le plus important concerne Tuvalu (-7,7 points), suivi par les Maldives et la République populaire démocratique de Corée (-3,1 et - 2,5 points, respectivement).
- À l'échelle des régions, les Amériques ont enregistré la plus forte augmentation de la représentation des femmes au parlement, avec une progression de 22,7 points de pourcentage, toutes chambres confondues. L'Asie a connu le plus faible rythme de progression, avec une augmentation de seulement 8,9 points de pourcentage sur trente ans.
- La proportion des femmes présidentes de chambre a plus que doublé, passant de 10,5 à 23,7 %. À l'échelle régionale, les Amériques présentent la plus forte proportion de femmes présidentes d'une chambre parlementaire (33,3 % au 1^{er} janvier 2025), tandis que la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) n'en compte aucune.

Les élections de 2024

- La progression de la représentation des femmes au parlement a marqué le pas en 2024. La part des femmes parlementaires s'établit à 27,2 % au 1^{er} janvier 2025, soit seulement 0,3 point de mieux qu'un an auparavant.
- Au cours de l'année 2024, souvent qualifiée d'année électorale « hors normes », les femmes ont représenté 26,5 % des parlementaires élus ou nommés dans les 73 chambres soumises à renouvellement. En moyenne, ce résultat représente une augmentation de 1,4 point de pourcentage par rapport à la proportion des élues aux scrutins précédents dans ces mêmes chambres.
- À l'issue des élections législatives de 2024, la chambre basse des Palaos a enregistré la plus forte progression de la représentation des femmes, suivie des chambres hautes du Rwanda et de Thaïlande.

Enfin, 2025 succède à l'année 2024, qualifiée d'année électorale « hors normes », au cours de laquelle 59 pays ont tenu des élections législatives pour le renouvellement de 73 chambres⁴. Malgré ce caractère exceptionnel, l'année n'a donné lieu qu'à des avancées minimales. La représentation des femmes au parlement, qui atteignait 26,9 % au 1^{er} janvier 2024, plafonnait à 27,2 % en fin d'année, affichant ainsi le plus faible taux de progression depuis 2017.

Dans les 73 chambres concernées par des élections législatives en 2024, les femmes ont représenté 26,5 % des élus, soit 1,4 point de mieux que la part des femmes élues ou nommées parlementaires dans ces chambres à l'issue des scrutins précédents (25,1 %). Tandis que la proportion de femmes élues ou nommées est un peu plus élevée dans les chambres basses ou uniques que dans les chambres hautes, ces dernières ont enregistré une plus forte progression. La proportion moyenne des femmes élues ou nommées dans les chambres uniques et basses atteint 26,7 %, soit 1,2 point de mieux qu'aux précédents renouvellements. Dans les chambres hautes, la représentation des femmes est passée de 22,5 % précédemment à 25,1 % en 2024.

Globalement, la représentation des femmes a progressé dans 33 des 72 chambres⁵ concernées par des renouvellements. Dans 20 chambres, le pourcentage est resté inchangé ou la variation est inférieure à un point de pourcentage (en plus ou en moins). Dans les 19 chambres restantes, la représentation des femmes a accusé une baisse.

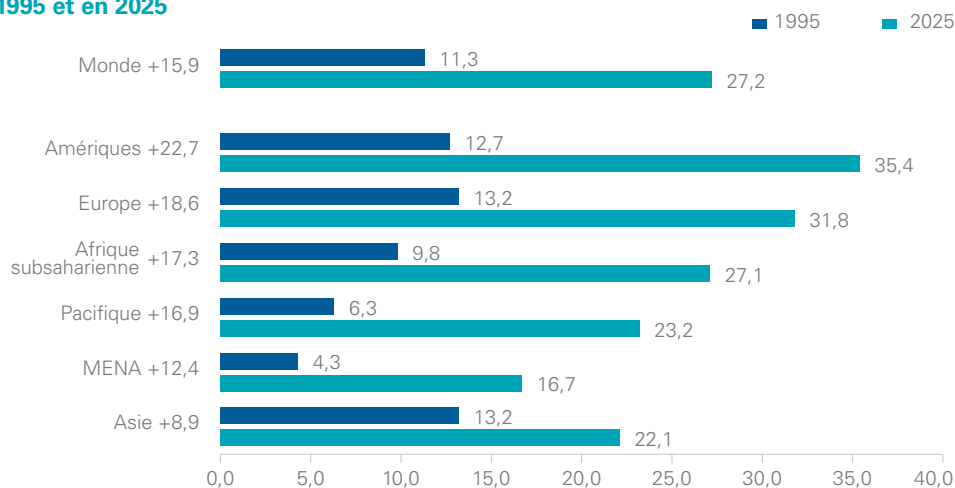
Les Palaos ont enregistré la plus forte augmentation de la représentation des femmes au parlement, qui est passée de 6,3 à 25 %, soit un gain de 18,7 points. L'amélioration est notable, même si son ampleur s'explique en partie par le petit nombre de sièges (16 seulement) dans le parlement de ce pays insulaire du Pacifique. Les chambres hautes rwandaise et thaïlandaise se classent derrière les Palaos en termes de progression, avec des gains de 15,4 et 12,5 points de pourcentage, respectivement.

Les progrès à l'échelle mondiale depuis 1995

De 1995 à 2025, la représentation des femmes a globalement progressé dans les parlements, passant de 11,3 à 27,2 %, soit une augmentation de 15,9 points de pourcentage. Alors que la progression avait connu une accélération entre 2000 et 2015, elle a ralenti ces dernières années. Cette tendance n'est cependant pas homogène. La région des Amériques a enregistré les progrès les plus notables sur cette période, suivie par l'Europe et l'Afrique subsaharienne. Par comparaison, dans les régions Pacifique, MENA et Asie, la progression a été plus lente, avec des tranches de cinq ans pendant lesquelles la représentation des femmes a stagné ou a même accusé un repli.

Figure 1

Moyennes mondiales et régionales de la représentation des femmes dans les parlements, en 1995 et en 2025



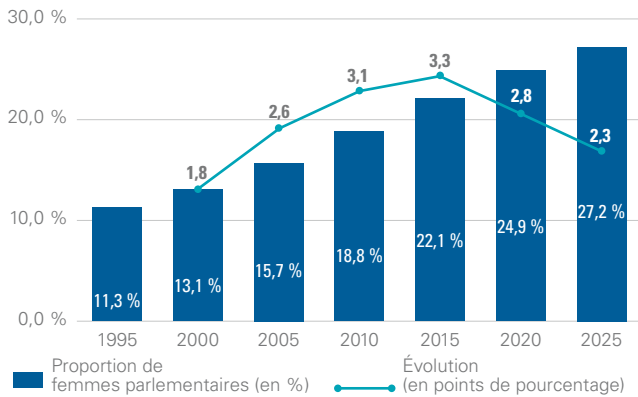
Source : Données de l'Union interparlementaire (UIP), toutes chambres confondues, chiffres au 1^{er} juillet 1995 et au 1^{er} janvier 2025 respectivement. L'année de référence (1995) correspond à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

4 UIP, 2024 : [une année électorale hors normes ?](#)

5 Ce total ne comprend pas la chambre haute de la Tunisie, qui a été établie en 2024.

Figure 2

Les femmes dans les parlements nationaux, moyennes mondiales, 1995-2025

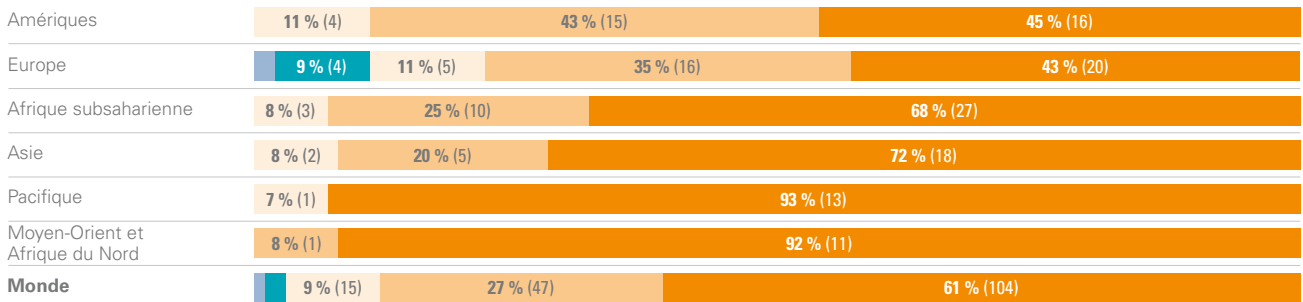


Sur cette période de trente ans, la plus forte progression de la représentation des femmes a été observée au **Rwanda**, aux **Émirats arabes unis** et à **Andorre**, qui ont gagné respectivement 59,5, 50 et 46,4 points de pourcentage. Le Rwanda compte plus de femmes que d'hommes parlementaires, tandis que les Parlements des Émirats arabes unis et d'Andorre ont la parité en 2025.

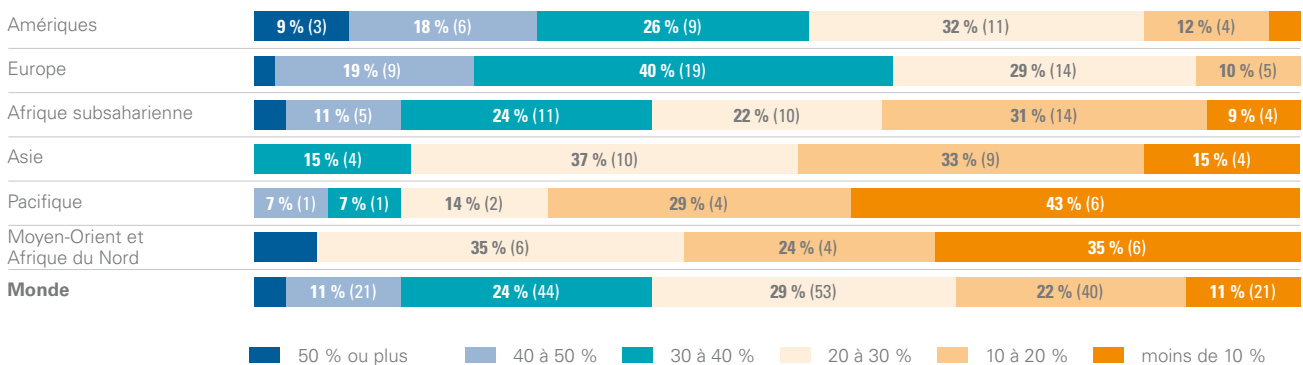
Figure 3

Nombre et proportion (en %) de pays dans la région selon le pourcentage de femmes parlementaires

1995



2025



Note : les chiffres entre parenthèses correspondent aux nombres absolus de pays ; les pourcentages indiquent la proportion de pays par rapport au total des pays de chaque région pour lesquels des données sont disponibles. Le nombre total de pays est de 172 en 1995 et de 185 en 2025.

Au cours des trois dernières décennies, un certain nombre de parlements ont pris des mesures et amélioré la participation et la représentation des femmes au parlement en instaurant des quotas ou d'autres politiques électorales. En 1995, aucun parlement du monde n'avait atteint la parité ; un seul pays (la Suède) avait atteint ou passé la barre des 40 % de femmes parlementaires (40,4 %). En 2025, six pays du monde ont atteint la parité ou comptent plus de femmes que d'hommes parlementaires dans leur chambre basse ou unique. Par ailleurs, dans 21 autres pays, la proportion de

femmes parlementaires est supérieure ou égale à 40 % (mais inférieure à 50 %). Quarante-quatre pays comptent désormais 30 à 40 % de femmes parlementaires dans leur chambre basse ou unique, contre quatre seulement en 1995. Tandis qu'en 1995 une très large majorité de parlements (105) affichait une représentation des femmes inférieure à 10 %, en 2025 ces pays ne sont plus que 20, ce qui est particulièrement encourageant. Néanmoins, en 2025, trois parlements (Tuvalu, Oman et Yémen) n'ont encore aucune femme siégeant dans leur chambre unique ou basse.

Tableau 1

Les 10 pays en tête pour la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses des parlements, 1995–2025

1995		2025	
Pays	Proportion de femmes (%)	Pays	Proportion de femmes (%)
Suède	40,4	Rwanda	63,8
Norvège	39,4	Cuba	55,7
Finlande	33,5	Nicaragua	55,0
Danemark	33,5	Mexique	50,2
Pays-Bas	32,7	Andorre	50,0
Seychelles	27,3	Émirats arabes unis	50,0
Autriche	26,8	Costa Rica	49,1
Allemagne	26,3	Bolivie (État plurinational de)	46,2
Islande	25,4	Islande	46,0
Argentine	25,3	Monaco	45,8

Seul un des 10 pays qui étaient en tête en 1995 l'est encore en 2025 (Islande). En outre, si la liste était dominée par l'Europe à l'époque, ce n'est plus le cas aujourd'hui.

Être femme et jeune au parlement

Outre les femmes, les jeunes sont également sous-représentés dans les parlements de la planète. À l'échelle mondiale, début 2025, 2,9 % seulement des parlementaires avaient 30 ans ou moins, selon les données de l'UIP, tandis que la proportion des parlementaires de 40 ans ou moins s'établissait à 19,3 % et celle de 45 ans ou moins à 32,7 %. Par voie de conséquence, les femmes jeunes ne représentent encore qu'une part marginale des parlementaires. Il est toutefois encourageant de constater que si des disparités entre les sexes persistent dans toutes les tranches d'âge, l'écart tend à se réduire dans les plus jeunes cohortes de parlementaires. En 2023, le ratio hommes-femmes était par exemple de 60:40 pour la tranche des 21-30 ans⁶. Il est crucial de faire en sorte que davantage de jeunes femmes participent à la vie politique et fassent entendre leur voix au parlement, non seulement pour rendre les parlements plus représentatifs, mais aussi pour les rendre plus dynamiques et plus réactifs face aux défis d'un monde en rapide mutation.

Avancées régionales

Les Amériques mènent la marche

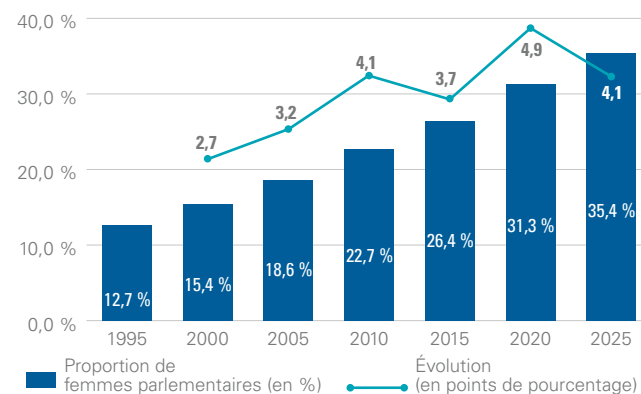
Avancées depuis 1995

La région des Amériques a montré la voie au reste du monde en ce qui concerne la progression de la représentation parlementaire des femmes sur la période 1995-2025. En 1995, dans cette région, 12,7 % des parlementaires étaient des

femmes, ce qui plaçait la région en troisième position derrière l'Europe et l'Asie. Cette proportion a grimpé de 22,7 points de pourcentage si bien qu'en 2025 les femmes y représentent un tiers des parlementaires (35,4 %), ce qui constitue le plus haut score régional.

Figure 4

Les femmes dans les parlements nationaux, Amériques, 1995-2025



En 2025, trois pays de la région (Cuba, Nicaragua et Mexique) ont atteint ou dépassé la parité femmes-hommes au parlement, et le Costa Rica, où les femmes détiennent 49,1 % des sièges, s'approche de cet objectif. Par comparaison, aucun pays de cette région n'avait atteint la parité en 1995. À cette date, les femmes représentaient moins d'un tiers des parlementaires dans tous les pays de la région. L'Argentine était en tête avec 25,3 % de femmes parlementaires, suivie par Cuba (22,8 %), le Guyana et la Grenade (20 % dans chacun de ces deux pays).

Plusieurs pays de la région ont enregistré des progrès spectaculaires au cours de ces trois décennies, en particulier le Nicaragua, l'Équateur et le Mexique, avec des progressions de 38,7, 38,6 et 36 points de pourcentage, respectivement.

Antigua-et-Barbuda fait figure d'exception en la matière. Avec seulement 5,6 % de femmes parlementaires dans sa chambre basse en 2025, ce pays affiche la plus faible représentation des femmes dans les chambres uniques

6 UIP, Infographie de la représentation des jeunes dans les parlements en 2023.

ou basses de la région, ainsi que la plus faible avancée (+0,3 point seulement) depuis 1995. En revanche, la représentation des femmes y est nettement supérieure à la chambre haute (41,2 %). Sainte-Lucie et Belize, bien qu'ayant progressé depuis 1995, font à peine mieux, affichant respectivement 11,1 et 15,6 % de femmes parlementaires en 2025.

Le **Nicaragua**, avec un gain de 38,7 points entre 1995 et 2025, a enregistré la progression la plus spectaculaire des Amériques. Alors que la proportion de femmes parlementaires y était de 16,3 % en 1995, le Nicaragua compte plus de femmes que d'hommes parlementaires en 2025. Depuis 2012⁷, les partis sont légalement tenus d'assurer une égale représentation des femmes et des hommes sur les listes de candidats aux élections, et doivent en outre veiller à ce que leurs listes respectent le principe de l'alternance homme-femme. Depuis les élections de 2011, le Nicaragua a passé la barre des 40 % de femmes parlementaires. Le pays a atteint la parité en 2021 et compte actuellement 55 % de femmes parlementaires.

Les élections de 2024

En 2024, six pays de la région ont tenu des élections législatives concernant 10 chambres. À cette occasion, la

proportion de femmes parmi les élus a atteint 37,1 %, contre 35,1 % à l'issue des scrutins précédents pour toutes ces chambres confondues. La représentation des femmes est restée stable ou a augmenté dans toutes les chambres qui ont connu des élections ; au Mexique, 50 % de femmes ont été élues dans les deux chambres du parlement.

Des caps notables ont été passés au cours de l'année dans la région : au Mexique, par exemple, Claudia Sheinbaum, première femme à accéder à la présidence de ce pays, a nommé un cabinet comprenant autant de femmes que d'hommes. Aux États-Unis d'Amérique, les femmes élues au Congrès sont plus représentatives de la diversité : pour la première fois, deux femmes noires⁸ ont été élues au Sénat. Sarah McBride est la première personne ouvertement transgenre élue au Congrès⁹ et, pour la première fois, plusieurs autres membres de la communauté LGBTQIA+ représentent leurs États au Congrès¹⁰.

Des progrès encourageants en Uruguay et en République dominicaine

L'**Uruguay** a enregistré une impressionnante progression de la représentation des femmes qui a bondi de 9,1 points de pourcentage à la chambre basse. Le pays a connu des progrès réguliers ces dernières années, après l'adoption d'une loi sur les quotas imposant que pour les élections nationales et départementales toutes les listes comprennent au minimum un tiers de candidats et un tiers de candidates.



La diversité des femmes élues au Congrès des États-Unis s'est accrue en 2025. Sur la photo, la représentante Lisa Blunt Rochester. © AFP/Mandel Ngan

7 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, UIP et Université de Stockholm, [Gender quotas database](#).

8 GLAAD, "[Historic LGBTQ Firsts in 119th Congress](#)," 1^{er} janvier 2025.

9 NPR, "[Sarah McBride becomes the first openly transgender person elected to Congress](#)," 5 novembre 2024.

10 GLAAD, "[Historic LGBTQ Firsts in 119th Congress](#)," 1^{er} janvier 2025.



Le Mexique, dont le parlement est l'un des rares dans le monde à avoir atteint la parité, a élu en 2024 la toute première femme à sa présidence, Claudia Sheinbaum, qui a également nommé un cabinet paritaire. © Eyepix/NurPhoto/NurPhoto via AFP

Lors de la première application de ces dispositions, aux élections de 2014, 16 femmes ont été élues à la Chambre des représentants (16,2 % de l'ensemble des sièges) et neuf au Sénat (29 %), ce qui a eu pour effet de doubler la proportion des sénatrices par rapport aux élections de 2009 (14 % de femmes)¹¹.

En outre, en 2024, le Parlement uruguayen a approuvé un amendement à la loi sur le financement des partis instaurant des incitations financières pour encourager les partis à inclure des candidates sur leurs listes. Les élections donnent lieu à un financement public en Uruguay et l'amendement prévoit une augmentation de 20 % des subventions pour chaque liste ayant une femme à sa tête, ainsi qu'une augmentation supplémentaire de 10 % pour chaque femme effectivement élue¹². Lors du scrutin de 2019, les femmes avaient remporté 19,2 % des sièges à la Chambre des représentants. En 2024, cette proportion est passée à 28,3 % avec 28 élues. Tout en reconnaissant l'efficacité de la loi sur les quotas, des groupes de pression et des experts soulignent qu'il convient d'en faire davantage et que seule une loi sur la parité permettra d'aller de l'avant¹³.

La **République dominicaine** a enregistré l'une des plus fortes progressions de la représentation des femmes au parlement en 2024. Lors des élections de 2020, 53 femmes avaient été élues à la Chambre des députés qui compte 190 sièges ; en 2024, le nombre des élues est monté à 70, soit une progression de 8,9 points de la représentation des femmes, qui est passée de 27,9 à 36,8 %. Depuis 2019, la loi électorale de la République dominicaine oblige les partis à inclure au moins 40 % de candidats de chacun des deux sexes sur leurs

listes. La loi a été révisée en 2023 pour imposer l'alternance homme-femme sur les listes des partis. Aux élections de 2024, les autorités électorales ont veillé au respect de ces règles de composition des listes de candidats par les partis, comme l'indique le rapport préliminaire de la mission d'observation des élections de l'OEA¹⁴. Ce rapport énonce aussi des mesures susceptibles d'améliorer encore la participation des femmes.

Le Mexique toujours en tête

Au fil des années, le Mexique a instauré et mis en œuvre diverses réformes visant une participation et une représentation égales des femmes dans la vie politique du pays. En 1995, au moment de l'adoption de la Déclaration de Beijing, 14,2 % des membres de la chambre basse du Congrès mexicain étaient des femmes. En 2003, le pays a mis en place un quota électoral de 30 % de femmes parmi les candidats. La proportion de femmes qui était de 16 % début 2003 a bondi à 22,6 % à l'issue des élections de l'année suivante. Le quota a ensuite été porté à 40 % en 2009 et, en 2014, le pays est passé à un système de parité entre les sexes à tous les niveaux de la vie politique. La loi sur les quotas a été enrichie et complétée par d'autres politiques et textes législatifs visant une représentation des femmes égale à celle des hommes. En 2021, la parité a été atteinte à la chambre basse du parlement, et en 2023 la parité était devenue réalité dans les deux chambres. Aux élections de 2024, un nombre égal d'hommes et de femmes a, à nouveau, été élu au Parlement mexicain.

11 ONU Femmes, Fonds pour l'égalité des sexes, "Ready for the lists, say Uruguayan women".

12 La Diaria, «Nueva ley de financiamiento de partidos: Un tímido paso hacia Adelante», 8 juin 2024.

13 SWI - swissinfo.ch, «Lejos de la paridad, Uruguay solo alcanza un 29 % de mujeres en su Parlamento», 19 novembre 2024.

14 Organisation des États américains (OEA), *Preliminary Report*, 21 mai 2024.

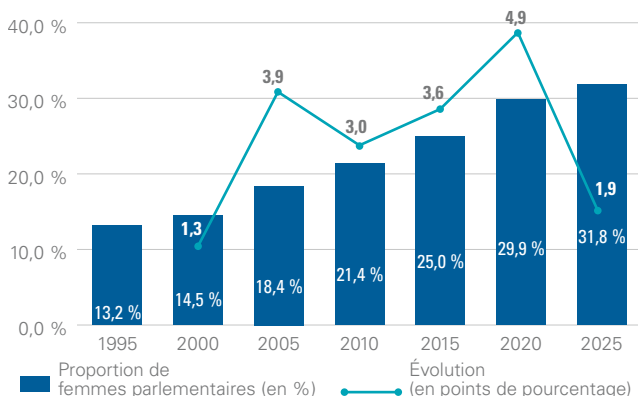
Europe : des gains notables, mais la prudence est de rigueur

Avancées depuis 1995

En 1995, l'Europe affichait une proportion moyenne de 13,2 % de femmes parlementaires, soit le plus fort taux de représentation des femmes parmi les régions du monde, à égalité avec l'Asie. Cette proportion a augmenté pour atteindre 31,8 % en 2025, soit un gain de 18,6 points de pourcentage et la deuxième meilleure progression, après les Amériques. À l'échelle régionale, l'Europe occupe maintenant la deuxième place pour la proportion des femmes parlementaires.

Figure 5

Les femmes dans les parlements nationaux, Europe, 1995-2025



En 1995, en Suède, 40,4 % des parlementaires étaient des femmes, soit la plus forte représentation des femmes dans la région, mais aussi dans le monde. Dans trois autres pays de la région (Danemark, Finlande et Norvège, soit trois pays nordiques), des femmes occupaient au moins un tiers des sièges parlementaires à cette époque. En 2025, l'Europe

comprend un pays dont le parlement a atteint la parité (Andorre), et neuf autres dans lesquels la part des femmes parlementaires est supérieure ou égale à 40 %. Dans aucun pays de cette région, la proportion de femmes parlementaires n'est inférieure à 10 %.

Andorre est le pays de la région qui a fait le plus de progrès au cours des trente années qui se sont écoulées depuis 1995. Alors qu'en 1995, seulement 3,6 % des parlementaires de ce pays étaient des femmes, on y constate un gain spectaculaire de 46,4 points de pourcentage en 2025. Cette progression nationale est aussi la troisième plus importante observée dans le monde pendant cette période. Monaco a également enregistré d'importantes avancées : de 5,6 % en 1995, la représentation des femmes au parlement y est passée à 45,8 % en 2025. À l'inverse, les progrès les plus modestes s'observent en Fédération de Russie, en Hongrie et en Suède (à peine +3, +3,2 et +4,6 points de pourcentage respectivement). Tandis qu'en Suède, la représentation des femmes au parlement était déjà élevée en 1995 (39,4 %) – et même la plus élevée du monde à cette époque –, elle est restée faible dans les deux autres pays (15,2 % en Hongrie et 16,4 % en Fédération de Russie).

Au 1^{er} janvier 2025, **Andorre** appartenait au petit groupe de pays ayant atteint la parité au parlement, une remarquable progression par rapport aux 3,6 % de femmes parlementaires que comptait le pays trente ans plus tôt. Cette amélioration de 46,4 points de pourcentage est l'une des plus impressionnantes de la région. En 2022, le pays a adopté un système de quotas imposant une proportion minimale de 40 % de candidats de chacun des deux sexes.



Andorre est l'un des rares pays au monde, et le seul en Europe, dont le parlement a atteint la parité – une avancée spectaculaire sachant qu'il y a 30 ans, le pays ne comptait que 3,6 % de femmes parlementaires. © AFP/Raymond Roig



Depuis plus de 20 ans, le Rwanda occupe la tête du classement mondial pour la représentation des femmes au parlement. Sur la photo, Prisca Uwamahoro (à gauche) et Alice Muzana (à droite), membres de la Chambre des députés. © Parlement du Rwanda

Les élections de 2024

En 2024, 17 pays européens ont procédé à des élections concernant 20 chambres. La représentation moyenne des femmes a enregistré un léger repli dans ces chambres, tombant de 30,6 % aux élections précédentes à 29,9 %. La représentation des femmes a baissé dans huit des vingt chambres concernées, les chambres uniques ou basses du Bélarus, du Portugal, de Bulgarie et d'Autriche accusant un plus fort repli (-6,4, -4,3, -3,3 et -3,3 points, respectivement). En Belgique, le niveau de représentation des femmes à la chambre basse n'a enregistré aucun changement par rapport au scrutin précédent, tandis qu'une augmentation a été observée dans les 10 autres chambres.

En Islande, Halla Tómasdóttir a remporté l'élection présidentielle de 2024 : c'est la deuxième fois que ce pays nordique élit une femme Présidente. Un peu plus tard dans l'année, Krístrún Frostadóttir a été nommée Première Ministre. L'Islande a ainsi placé deux femmes aux plus hautes responsabilités de l'État. En outre, Krístrún Frostadóttir bat le record de jeunesse des Premiers Ministres de l'histoire de son pays. En République de Moldova, Maia Sandu a remporté l'élection présidentielle pour la deuxième fois consécutive et, en Macédoine du Nord, Gordana Siljanovska-Davkova a été élue Présidente. C'est la première fois qu'une femme occupe ces fonctions dans ce pays. Par ailleurs, à Malte, Myriam Spiteri Debono a été nommée Présidente. Signalons un dernier fait marquant relatif au nouveau gouvernement du Royaume-Uni dont le cabinet comprend un nombre égal de femmes et d'hommes¹⁵.

Des pics historiques en Croatie et au Royaume-Uni

Cinquante femmes ont été élues au parlement de **Croatie** en 2024 ; elles constituent un tiers de l'ensemble des

parlementaires. Ce résultat représente un gain de 9,9 points de pourcentage par rapport au scrutin de 2020 qui avait vu l'élection de 23,2 % de femmes. La représentation des femmes a ainsi enregistré une amélioration notable pour le deuxième scrutin consécutif.

En 1995, les femmes occupaient seulement 7,9 % des sièges au parlement croate. La Croatie a mis en place des quotas électoraux en 2008 : les partis politiques sont tenus de présenter au moins 40 % de femmes sur leurs listes de candidats. Ceux qui ne respectent pas cette règle s'exposent à des sanctions financières alors que des incitations financières sont prévues pour l'élection de chaque parlementaire du sexe sous-représenté. En 2024, les femmes constituaient 42,1 % de l'ensemble des candidats, soit une proportion similaire à celle de 2020, mais de façon encourageante, la représentation des femmes a encore progressé. Toutefois, 32 des 165 listes ne respectaient pas le quota, certains partis ayant présenté de nombreuses listes dérogeant à la règle. De plus, les femmes étaient souvent reléguées à des places ne leur ouvrant aucune chance de succès, comme le signale le rapport de la mission d'évaluation électorale du Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'homme (BIDDH)¹⁶.

L'élection d'un nombre record de femmes (263) a été observée à la Chambre des communes du **Royaume-Uni** lors des élections de juillet 2024 qui ont ramené le Parti travailliste au pouvoir après presque vingt ans dans l'opposition. Les femmes occupent ainsi 40,5 % des sièges de la nouvelle assemblée, soit un gain significatif par rapport au scrutin précédent (33,8 %). Cette amélioration est d'autant plus remarquable que la proportion des femmes candidates avait baissé (30,7 % en 2024 contre 33,8 % en 2019). On constatait néanmoins d'importantes variations d'un parti à

15 ONU Femmes, "Only five women elected in direct presidential elections in 2024," 19 décembre 2024.

16 Bureau pour les Institutions démocratiques et les droits de l'homme, *Republic of Croatia election assessment mission report*, 17 avril 2024.

l'autre¹⁷. Ainsi, le Parti conservateur sortant ne présentait que 34 % de candidates, tandis que les listes du Parti travailliste – qui devait finalement l'emporter avec une nette majorité – comprenaient 47 % de femmes. Ce scrutin a, en outre, marqué une plus grande diversité des élues, 50 de ces nouvelles parlementaires étant issues de communautés noires ou minoritaires (7,7 % des sièges) contre 39 seulement dans la chambre précédente¹⁸. La composition de ce nouveau parlement apparaît d'ailleurs comme le plus représentatif de la diversité ethnique du pays, les législateurs issus des minorités noires, asiatiques ou d'autres groupes ethniques, hommes et femmes, constituant environ 13 % des membres de la Chambre des communes, contre seulement 10 % après les élections précédentes¹⁹.

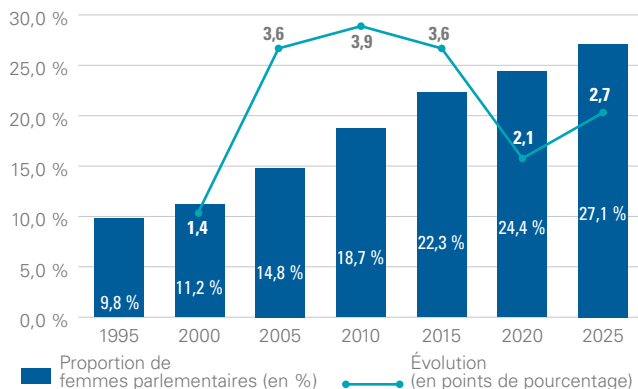
Afrique subsaharienne

Avancées depuis 1995

En 1995, la proportion des femmes parlementaires plafonnait à 9,8 % dans la région de l'Afrique subsaharienne. En 2025, ce chiffre s'établit à 27,1 %, soit une augmentation de 17,3 points. Ce résultat place la région au troisième rang mondial en matière de représentation des femmes dans les parlements.

Figure 6

Les femmes dans les parlements nationaux, Afrique subsaharienne, 1995-2025



En 1995, les Seychelles étaient en tête de la région pour la part des femmes au parlement (avec 27,3 %), suivies par le Mozambique et la chambre basse de l'Afrique du Sud (25,2 et 25 % respectivement). En 2025, le Rwanda est loin devant, au niveau régional comme au niveau mondial, avec 63,8 % de femmes à la Chambre des députés. En outre, ce pays a enregistré la plus forte augmentation sur la période 1995-2025, avec une progression de la représentation parlementaire des femmes de 59,5 points de pourcentage. Il s'agit du plus fort gain à l'échelle de la région, mais aussi à l'échelle mondiale.

Derrière le Rwanda, l'Éthiopie affiche un bond de 39,9 points, deuxième plus fort gain de la région entre 1995 et 2025. Alors qu'elle se situait à 2 % en 1995, la part des femmes



En 2024, Netumbo Nandi-Ndaitwah a été élue Présidente de la Namibie, devenant ainsi la première femme à accéder à la fonction présidentielle dans ce pays. © AFP/Simon Maina

parlementaires atteint maintenant 41,9 % dans ce pays. Outre l'Éthiopie, quatre autres pays de la région (Afrique du Sud, Cabo Verde, Sénégal et Namibie) ont en 2025 une représentation des femmes au parlement de l'ordre de 40 à 50 % dans leur chambre unique ou basse.

À l'inverse, entre 1995 et 2025, la représentation des femmes a enregistré un repli dans deux pays de la région : le Botswana (-1,3 point de pourcentage) et la Guinée-Bissau (-0,2 point). Dans quatre pays (Nigéria, Gambie, Botswana et Guinée-Bissau), la représentation parlementaire des femmes est encore sous la barre des 10 % en 2025.

Le **Rwanda** affiche une progression spectaculaire de la représentation des femmes à la chambre basse, de 4,3 % en 1995 à 63,8 % en 2025, soit une augmentation de 59,5 points en trente ans. Il s'agit de la plus forte progression, non seulement en Afrique subsaharienne, mais aussi à l'échelle mondiale. Ce résultat est la conséquence de l'institutionnalisation des sièges réservés et d'un quota de femmes fixé à 30 % minimum des candidats. La représentation effective des femmes a, cependant, dépassé ce seuil, si bien que le Rwanda occupe la tête du classement mondial pour la représentation des femmes dans une chambre unique ou basse depuis plus de deux décennies. En 2025, la parité entre les sexes est également atteinte à la chambre haute.

17 Electoral Reform Society, "Candidate selections reflect the barriers for women in politics," 20 juin 2024.

18 Selon Fawcett Society, association de lutte contre les inégalités de genre dans la vie publique.

19 Reuters, "UK elects most diverse parliament in history," 5 juillet 2024.

Les élections de 2024

En 2024, 12 pays et 14 chambres étaient concernés par des élections dans cette région. En moyenne, les femmes élues ou nommées ont obtenu 32,2 % des sièges, en léger repli par rapport aux 32,9 % enregistrés lors des précédents renouvellements des mêmes chambres. Dans six chambres, la représentation des femmes a augmenté : la chambre haute du Rwanda a enregistré la plus forte progression (+15,4 points), suivie de la chambre haute d'Afrique du Sud (+5,6 points). À l'inverse, la part des femmes parlementaires a baissé dans cinq chambres : la chambre haute de la République démocratique du Congo a accusé le plus fort repli (-5,3 points), suivie de la chambre unique du Sénégal et de la chambre basse de la Namibie (-3 et -2,6 points, respectivement).

La région a enregistré quelques premières historiques en matière de leadership des femmes. En Namibie, Netumbo Nandi-Ndaitwah est la première femme à accéder à la fonction présidentielle. Vice-Présidente sortante, elle a remporté l'élection au plus haut poste de l'État. Au Ghana, Naana Jane Opoku-Agyemang a été élue Vice-Présidente, une première pour une femme dans l'histoire de ce pays. Enfin, en République démocratique du Congo, Judith Suminwa a été nommée Première Ministre. Elle est la première femme à occuper ce poste.

Le Rwanda place la barre encore plus haut

Voilà plus de vingt ans que le Rwanda occupe la première place mondiale en matière de représentation parlementaire des femmes. En 2003, le pays a adopté une nouvelle constitution qui dispose qu'un minimum de 30 % des sièges de tous les organes décisionnaires doit être occupé par des femmes²⁰. Lors des élections législatives tenues la même année – les premières organisées après le génocide de 1994 – la représentation des femmes a frôlé la parité (48,8 %) et, dépassant la Suède, le Rwanda est devenu le pays ayant la plus forte proportion de femmes dans une chambre unique ou basse. Pour poursuivre dans cette voie, la loi sur les organisations et responsables politiques, modifiée en 2007, impose un minimum de 30 % de femmes sur les listes de candidats présentées par les partis pour toutes les fonctions électives. Au scrutin suivant, en 2008, le nombre des femmes élues à la chambre basse a dépassé celui des hommes, les femmes remportant 56,3 % des sièges. En 2024, ce record a encore été amélioré de 2,5 points de pourcentage : à l'issue du scrutin de 2018, les femmes représentaient 61,3 % des élus, et leur part est passée à 63,8 % en 2024.

Asie : de la tête à la queue du classement mondial

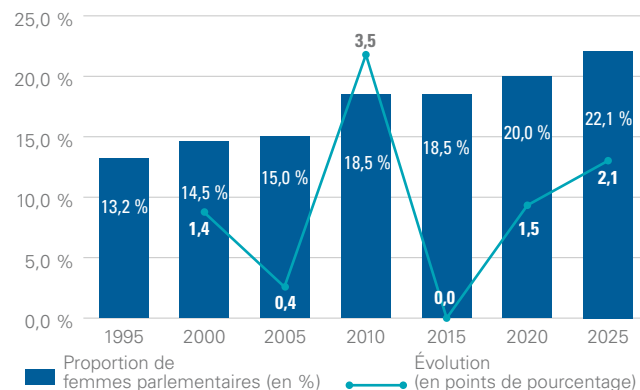
Avancées depuis 1995

En 1995, l'Asie, qui affichait une moyenne de 13,2 % de femmes parlementaires, occupait la première place parmi les régions du monde (à égalité avec l'Europe). En 2025, avec un gain de 8,9 points seulement, la moyenne régionale plafonne

à 22,1 %, ce qui relègue l'Asie à l'avant-dernière place des régions, ne devant que la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA).

Figure 7

Les femmes dans les parlements nationaux, Asie, 1995-2025



L'Asie se distingue des autres régions du monde par le fait qu'en 2025 aucun des pays qui la constituent n'a atteint la parité ou même passé la barre des 40 % de femmes au parlement. Avec 38 % de femmes siégeant à sa chambre basse, l'Ouzbékistan se place en tête de la région, suivi par le Timor-Leste (35,4 %) et le Népal (33,5 %). Hormis dans ces trois pays, aucun parlement national de la région n'atteint une proportion d'un tiers de femmes parlementaires.

L'Ouzbékistan est également le pays de la région qui a enregistré la plus forte progression entre 1995 et 2025 (+32 points), suivi par Singapour (+25,6 points) et le Tadjikistan (+24,2 points), tandis que dans deux pays (les Maldives et la République populaire démocratique de Corée), la représentation des femmes parlementaires a fléchi de 3,1 et 2,5 points, respectivement.

Avec 38 % de femmes parlementaires dans sa chambre basse, l'Ouzbékistan ne se contente pas d'avoir la plus haute représentation des femmes au parlement de la région Asie, mais affiche aussi la plus forte progression de la région sur les trente dernières années (+32 points de pourcentage). En 2004, le pays a adopté un système de quotas imposant une proportion minimale de 30 % de femmes sur les listes de candidats des partis et depuis, la représentation des femmes a augmenté régulièrement d'année en année. Le quota électoral a été porté à 40 % pour le scrutin de 2024, ce qui a mené à une nouvelle amélioration.

Les élections de 2024

En 2024, 15 pays de la région ont procédé à des élections concernant 18 chambres. En moyenne, les femmes élues ou nommées ont obtenu 17,5 % des sièges. Ce chiffre, bien que faible, marque une amélioration de deux points de pourcentage par rapport aux précédentes élections de ces mêmes chambres.

²⁰ Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, UIP et Université de Stockholm, [Gender quotas database](#).



En 2024, grâce à une loi sur les quotas renforcée, la proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement mongol a augmenté de 8,1 points de pourcentage. © UIP/Parlement de Mongolie

Dans neuf chambres, la représentation des femmes a progressé. En Thaïlande, la proportion de femmes à la chambre haute a gagné 12,5 points de pourcentage en 2024, passant de 10 à 22,5 %. En outre, Paetongtarn Shinawatra y a été nommée Première Ministre. Deuxième femme à accéder à ce poste, elle bat aussi le record de jeunesse des Premiers Ministres de l'histoire de son pays. La Mongolie a enregistré un gain notable (+8,1 points), suivie par les chambres basses du Japon et de l'Ouzbékistan (+6 points chacune). Au contraire, la représentation des femmes a subi un sérieux revers au Bhoutan avec un recul de 10,6 points.

Des avancées au Japon et en Mongolie

En Mongolie, 32 femmes ont été élues aux élections législatives de juin 2024, ce qui constitue un record. Elles occupent ainsi un quart des sièges (25,4 %), soit un gain de 8,1 points par rapport à 2020. Le scrutin de 2024 est le premier organisé après le vote de l'amendement constitutionnel de 2023²¹, portant le nombre de sièges parlementaires de 76 à 126 et introduisant un système électoral mixte²². Les nouvelles dispositions imposent aussi une proportion d'au moins 30 % de femmes parmi les candidats, contre 20 % précédemment, ainsi que l'alternance homme-femme sur les listes. De plus, des incitations financières encouragent les partis politiques à

présenter encore plus de femmes. En conséquence, alors que les femmes ne représentaient que 24,9 % des candidatures aux élections précédentes, cette proportion est montée à 38,8 % en 2024. Le pays prévoit d'augmenter le quota à 40 % de femmes d'ici à 2028.

Un nombre record de femmes (73) a été élu à la chambre basse japonaise en 2024. Les élues constituent 15,7 % de l'ensemble des parlementaires, soit une amélioration notable par rapport aux 9,7 % de l'assemblée précédente. Les femmes étaient également plus nombreuses à se présenter : elles constituaient 23,4 % de l'ensemble des candidats, ce qui marque aussi un record. Le Japon a officiellement adopté un cinquième plan de base pour l'égalité des sexes, lequel prévoit un minimum de 35 % de femmes parmi les candidats aux élections de 2025²³. Si deux partis politiques (le Parti communiste japonais et Sanseito) ont déjà dépassé cet objectif lors des élections de 2024 (avec respectivement 37,3 et 37,9 % de candidates), la proportion des femmes plafonnait à 16,1 % sur les listes du Parti libéral démocrate au pouvoir. Le principal parti d'opposition, le Parti démocrate constitutionnel, a quant à lui présenté 22,4 % de femmes²⁴.

21 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, "In Mongolia, electoral reform ushers in a record number of women to parliament," 11 juin 2024.

22 PNUD, "Challenges, progresses and milestones of Mongolian women parliamentarians discussed," 4 novembre 2024.

23 Gouvernement du Japon, *The Fifth Basic Plan for Gender Equality*, mars 2021.

24 The Asahi Shimbun, "Record number of women run in election; ratios low in coalition," 16 octobre 2024.

Au Bhoutan, la représentation parlementaire des femmes est au plus bas

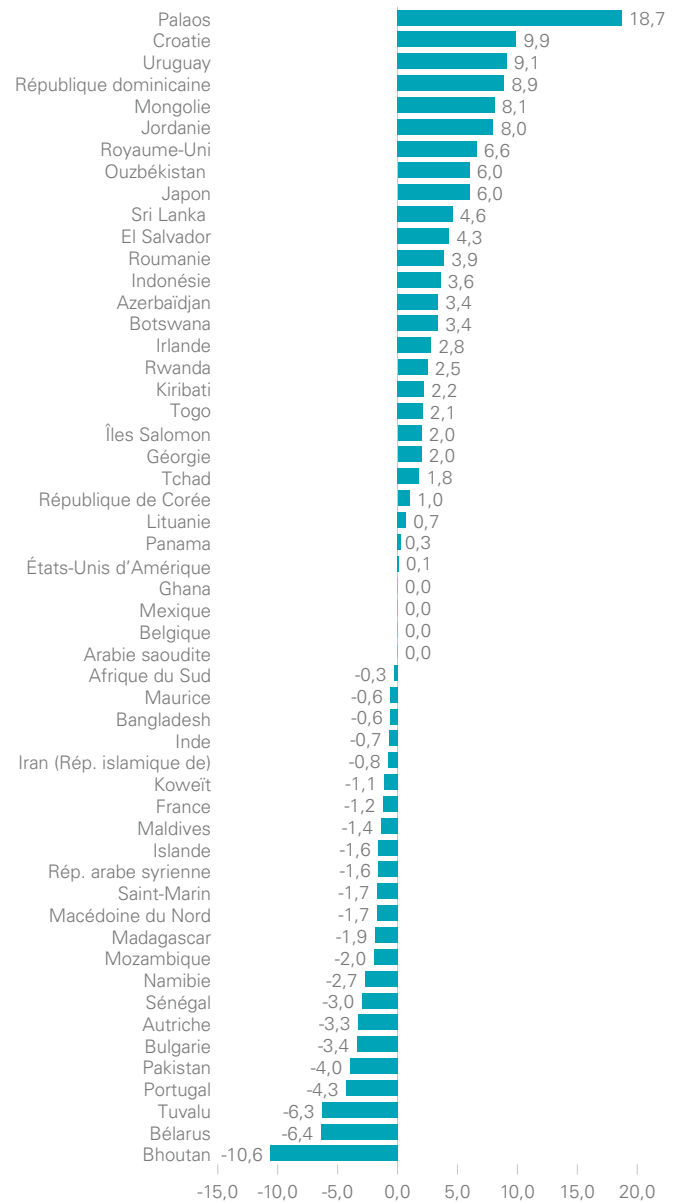
Deux femmes seulement ont été élues à l'Assemblée nationale, chambre basse du Bhoutan, soit 4,3 % des sièges, plus bas niveau jamais enregistré²⁵. Ce résultat marque un fort recul par rapport aux 14,9 % de l'assemblée sortante. Ce revers intervient après qu'en 2023 une seule femme avait été élue pour 19 hommes lors du renouvellement de la chambre haute²⁶. Si, par rapport aux années précédentes, les femmes étaient plus nombreuses à présenter leur candidature au premier tour de 2024 (26 candidates), six femmes seulement se sont qualifiées pour le dernier tour d'élection des parlementaires^{27, 28}. Ce résultat est encore moins bon que celui de 2018 : 10 femmes étaient alors parvenues jusqu'au dernier tour et sept avaient remporté un siège²⁹.

Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes de l'UIP a organisé une séance de dialogue avec la délégation du **Bhoutan** lors de la 149^e Assemblée de l'UIP, qui s'est tenue à Genève en octobre 2024, pour discuter de moyens d'amélioration de la participation des femmes. Le Parlement du Bhoutan a demandé à l'UIP de financer une étude sur le leadership des femmes en politique, étude qui est en cours. L'UIP poursuivra sa coopération avec le Parlement du Bhoutan dans un but de renforcement des capacités, de sensibilisation et de soutien aux initiatives d'amélioration de l'égalité des sexes, par la recherche, la formation et le plaidoyer. Diverses mesures sont envisagées pour améliorer la représentation des femmes au Bhoutan, notamment l'adoption de quotas législatifs, le renforcement des structures de parti visant à nommer des femmes et un soutien plus systématique des candidates au moment des élections. L'organisation de campagnes publiques de sensibilisation au potentiel de leadership des femmes est aussi un moyen de renforcer les efforts d'égalité entre les sexes.

Figure 8

Renouvellements parlementaires en 2024

Avancées et reculs (en points de pourcentage) de la représentation des femmes dans les chambres uniques ou basses renouvelées en 2024



En 2024, un nombre record de 73 femmes ont été élues à la chambre basse du Japon. Toutefois, avec 15,7 % de femmes parlementaires, le pays reste bien en deçà de la moyenne régionale (21,1 %).
© AFP/Richard A. Brooks



25 Bhutan Broadcasting Service (BBS), "Only two women elected to National Assembly, lowest since 2008", 10 janvier 2024.
 26 Himal Southasian, "The path to women's political participation in Bhutan", 8 mai 2023.
 27 Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale, "Bhutan chooses an experienced hand at a critical time: Analysis of Bhutan's election dynamics", 5 février 2024.
 28 Bhutan Broadcasting Service (BBS), "Only two women elected to National Assembly, lowest since 2008", 10 janvier 2024.
 29 Bhutan Broadcasting Service (BBS), "Gender norms, lack of faith in women's leadership deter women from joining politics", 5 janvier 2024.

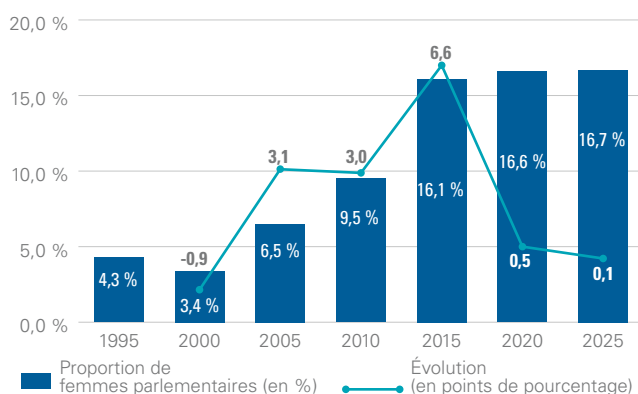
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)

Avancées depuis 1995

Les femmes constituent 16,7 % des parlementaires élus en 2025 dans la région MENA. Trente ans plus tôt, en 1995, ce chiffre se situait à 4,3 %, plaçant la région en queue de peloton. Malgré les progrès accomplis, la région reste à la traîne de toutes les autres pour la représentation des femmes au parlement.

Figure 9

Les femmes dans les parlements nationaux, Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA), 1995-2025



Certains pays de la région ont enregistré des progrès impressionnants sur la période considérée. Les Émirats arabes unis affichent ainsi une amélioration de 50 points de pourcentage : ce pays, qui n'avait aucune femme parlementaire en 1995, a atteint la parité à la fin de l'année 2019 et continue d'afficher des résultats exemplaires. Le Maroc et la Mauritanie ont également enregistré des gains notables (23,7 et 23,3 points respectivement). Ces deux pays qui n'avaient que 0,6 et 0 % de femmes parlementaires ont rejoint le groupe des pays comprenant plus d'un cinquième de femmes au parlement.

En 2025, à l'exception des Émirats arabes unis, aucun pays de la région ne s'approche néanmoins de la parité. Avec 28,9 % de femmes parlementaires, l'Iraq arrive à la deuxième place de la région, suivi par l'Égypte (27,7 %).

En 1995, les **Émirats arabes unis** n'avaient aucune femme parlementaire. Une femme a obtenu un siège en 2006 et le nombre des femmes parlementaires a augmenté progressivement au cours des années suivantes. Depuis l'établissement d'un quota obligatoire de 50 % de femmes par le décret présidentiel n° 1 de 2019, le parlement respecte la parité. Cette amélioration de 50 points de pourcentage place les Émirats arabes unis en tête de la région pour la progression de la représentation des femmes au parlement. En 2015, les Émirats arabes unis sont devenus le premier pays arabe à avoir une femme à la présidence de son parlement national.

Les élections de 2024

En 2024, cinq pays de la région MENA ont tenu des élections concernant six chambres parlementaires. Des femmes ont été élues ou nommées à 13,9 % des sièges, soit un point de mieux qu'aux précédents renouvellements des mêmes chambres. La chambre basse de Jordanie a enregistré la progression la plus notable (8 points). Toutefois, dans toutes les autres chambres, la représentation des femmes a légèrement baissé ou est restée stationnaire (comme en Arabie saoudite).

En Jordanie, de nouvelles lois pour une meilleure représentation parlementaire des femmes

En Jordanie, la représentation des femmes à la chambre basse a augmenté de 8 points à la suite des élections de 2024. Alors que la part des femmes parlementaires plafonnait précédemment à 11,5 %, elle représente désormais près d'un cinquième de l'ensemble des sièges (19,6 %). À la chambre haute, la représentation des femmes a enregistré un léger repli en 2024, passant de 15,4 à 14,5 %.

Il s'agissait des premières élections tenues après l'adoption d'un amendement constitutionnel³⁰ reconnaissant l'égalité des hommes et des femmes en Jordanie, ainsi que de nouvelles lois électorales introduisant différents changements dans le système politique³¹. L'un de ces changements concerne l'augmentation de 15 à 18 du nombre des sièges réservés aux femmes. Un autre porte sur la composition des listes aux élections qui doivent obligatoirement comprendre une femme tous les trois candidats³². En conséquence, 27 femmes ont été élues à la chambre basse, ce qui constitue un record en Jordanie³³.

Pacifique

Avancées depuis 1995

Dans la région Pacifique, la représentation des femmes au parlement atteint 23,2 % en 2025, soit une augmentation de 16,9 points de pourcentage. La région, qui était avant-dernière dans le classement mondial il y a trente ans, a gagné une place en 2025.

30 Deutsche Welle, "Jordan's ambitious push for gender equality," 2 mars 2022.

31 Al Jazeera, "Jordan elections: How will electoral reforms impact the September 10 polls?," 10 septembre 2024.

32 The Jordan Times, "Experts predict higher representation of women in 20th Lower House of Parliament," 7 septembre 2024.

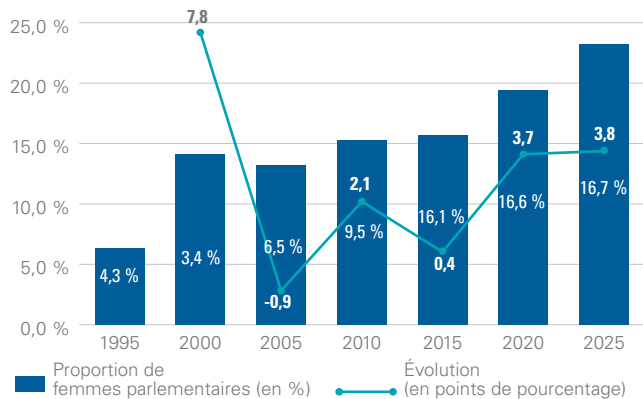
33 Groupe de la Banque mondiale, Portail des données sur le genre, "Proportion of seats held by women in national parliaments (%)"



L'Australie est en tête de la région Pacifique pour la progression de la représentation parlementaire des femmes sur les 30 dernières années. Le pays a également montré la voie en matière de lutte contre la violence sexiste envers les femmes au parlement. © AFP

Figure 10

Les femmes dans les parlements nationaux, Pacifique, 1995-2025



La progression moyenne de la région Pacifique masque d'importantes variations entre les pays qui la composent. En effet, la situation en Nouvelle-Zélande et en Australie est bien différente de celle des îles du Pacifique. Ces deux pays ont enregistré une forte progression au cours des trente dernières années : la proportion des femmes parlementaires est passée de 8,8 à 39,1 % en Australie, et de 21,2 à 45,5 % en Nouvelle-Zélande. En revanche, dans les îles du Pacifique, la représentation moyenne des femmes au parlement est restée sous la barre des 10 % (8,1 % au 1^{er} janvier 2025).

La plupart des États insulaires du Pacifique ont de petits parlements, dans lesquels de petits changements en chiffres absolus entraînent d'importants écarts de pourcentages. Pourtant, seules les Palaos ont enregistré une augmentation de

25 points (de 0 à 25 % de femmes parlementaires) au cours des trente dernières années. Dans les autres États insulaires du Pacifique, l'amélioration a été moins marquée, les Tuvalu et Vanuatu affichant même un repli. En 2025, si l'on excepte les Palaos et les États fédérés de Micronésie, moins d'un cinquième de l'ensemble des parlementaires des îles du Pacifique sont des femmes. Les Tuvalu sont l'un des trois pays du monde ne comptant aucune femme parlementaire dans leur chambre unique ou basse. Dans cinq autres îles du Pacifique, la représentation des femmes reste inférieure à 10 %.

L'Australie est en tête de la région Pacifique pour la progression de la représentation parlementaire des femmes sur les trente dernières années. À la chambre basse, la proportion des femmes parlementaires est passée de 8,8 % en 1995 à 39,1 % en 2025, soit un bond de 30,3 points de pourcentage. Les avancées australiennes ont été favorisées par l'adoption de quotas volontaires par les partis politiques, en particulier par le Parti travailliste, l'un des deux principaux partis³⁴. Celui-ci s'était d'abord fixé un quota de 35 % de femmes candidates à des sièges gagnables en 1994, avant de réviser son objectif en 2012 pour présenter un minimum de 40 % de candidats de l'un ou l'autre sexe. Plus récemment, le pays a engagé un débat crucial sur les violences sexistes au parlement et pris des mesures notables pour résoudre le problème.

34 Parlement australien, "Quotas for women in parliament", 19 avril 2021.

Les élections de 2024

En 2024, quatre pays de la région Pacifique ont tenu des élections législatives concernant cinq chambres. Seulement 14 femmes ont été élues sur un total de 142 sièges, soit 9,9 % de l'ensemble. En moyenne, ce résultat représente une augmentation de 3,4 points de pourcentage par rapport à la proportion des élues aux scrutins précédents dans ces chambres. Aux Palaos, quatre femmes ont été élues en 2025 sur un total de 16 sièges. Cette proportion de 25 % représente une augmentation de 18,8 points par rapport aux élections de 2020 (une seule élue). Aux Îles Marshall, Hilda Heini a été élue Présidente.

Femmes et postes de direction au parlement

Sur les 81 présidents de chambre élus ou nommés en 2024, 22 seulement sont des femmes (27,2 %). Ces présidentes ont été élues dans trois régions seulement : les Amériques (4), l'Europe (13) et l'Afrique subsaharienne (5). Aucune nouvelle présidente de chambre n'a été élue ou nommée dans les régions Asie, MENA ou Pacifique. En moyenne, ces nouvelles présidentes ont un âge inférieur à la moyenne des présidents de chambre (54 ans contre 62,8 ans) et sont plus jeunes que leurs homologues masculins arrivés à ces fonctions en 2024 (âge moyen : 58 ans).



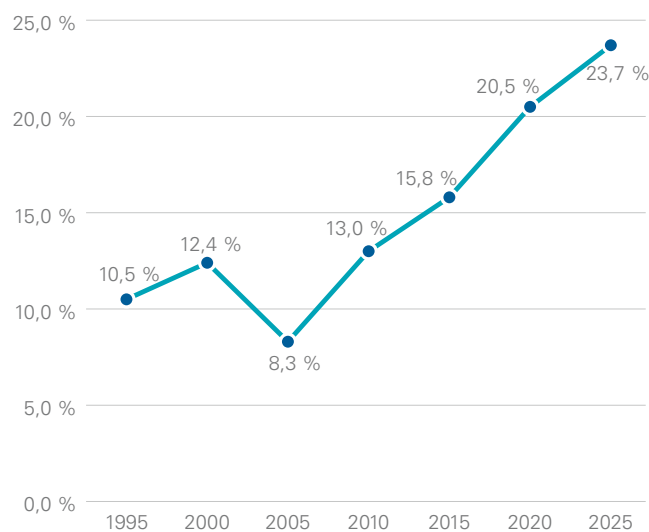
Au 1^{er} janvier 2025, la Présidente du Sénat de l'Ouzbékistan, Tanzila Narbaeva, faisait partie des 12,8 % de femmes présidentes de parlement en Asie, un taux qui est de 23,7 % au niveau mondial.
© AFP/Ahmad Gharabli

Au 1^{er} janvier 2025, les femmes constituaient 23,7 % de l'ensemble des présidents de parlements, en légère baisse par rapport à l'année précédente (23,8 %). On constate néanmoins une progression si l'on considère une plus longue période : en 1995, les femmes ne représentaient que 10,5 % des présidents.

Figure 11

Femmes présidentes de chambre, toutes chambres confondues

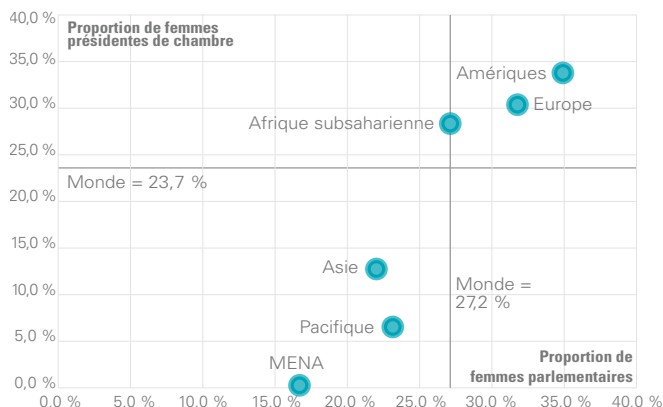
Progression de la proportion de présidentes de chambre, 1995–2025



S'agissant des présidences de chambre, à l'échelle régionale, les tendances recoupent celles de la représentation générale des femmes au parlement. Avec 33,3 % de femmes présidentes, les Amériques se classent en tête des régions, suivies par l'Europe et l'Afrique subsaharienne, avec respectivement 30,4 % et 28,4 % de présidentes de chambre. En Asie, les femmes occupent 12,8 % des présidences et 6,3 % dans la région Pacifique. Aucune chambre parlementaire de la région MENA n'était présidée par une femme au 1^{er} janvier 2025.

Figure 12

Les régions où la proportion de femmes parlementaires est plus forte ont aussi une plus forte proportion de présidentes de chambre (données au 1^{er} janvier 2025)



Les femmes ont eu plus de facilité à accéder à la présidence d'une chambre haute que d'une chambre unique ou basse. Au 1^{er} janvier 2025, 29,6 % des présidences de chambres hautes étaient détenues par des femmes, contre 21,3 % de celles de chambres basses et 21,1 % des chambres uniques.

Parmi les 82 pays ayant un parlement bicaméral, cinq seulement avaient à la fois une femme à la tête de la chambre basse et une femme à la tête de la chambre haute (Afrique du Sud, Allemagne, Bahamas, Belize et Uruguay). À titre de comparaison, dans 43 parlements un homme occupe la présidence dans les deux chambres.

Au 1^{er} janvier 2025, les femmes occupaient 265 des 951 présidences des cinq types de commissions parlementaires enregistrées dans la base de données de l'UIP (affaires étrangères, défense, finances, droits humains et égalité des sexes), soit 27,9 % des présidences de commissions, contre 27,2 % en 2024. Toutefois, si l'on exclut les commissions de l'égalité des sexes, la proportion tombe à 19,6 %, ce qui est néanmoins supérieur aux 18,9 % de l'année précédente.

Figure 13

Proportion de femmes présidentes de commissions permanentes (en %), selon l'intitulé des commissions, au 1^{er} janvier 2025

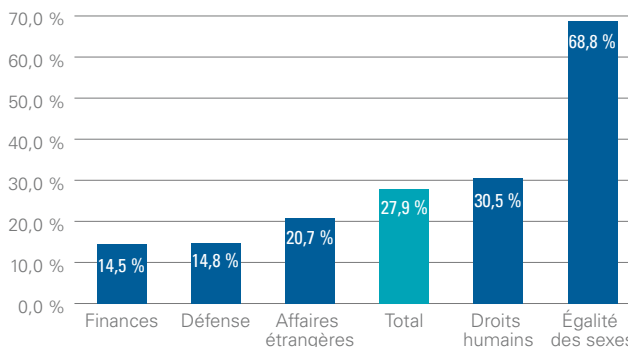
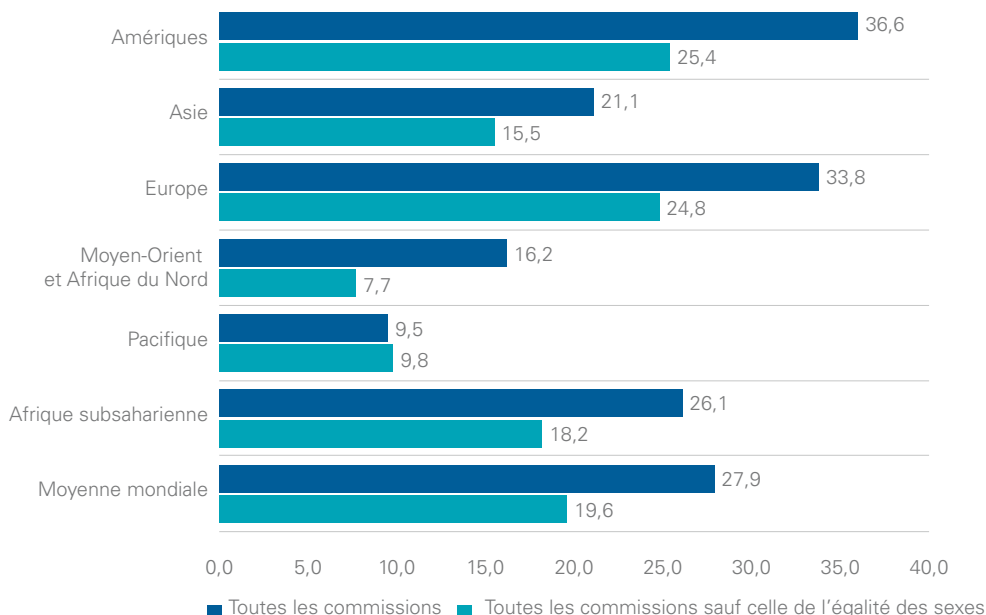


Figure 14

Proportion globale de femmes présidentes de commissions permanentes (en %), avec et sans les commissions de l'égalité des sexes

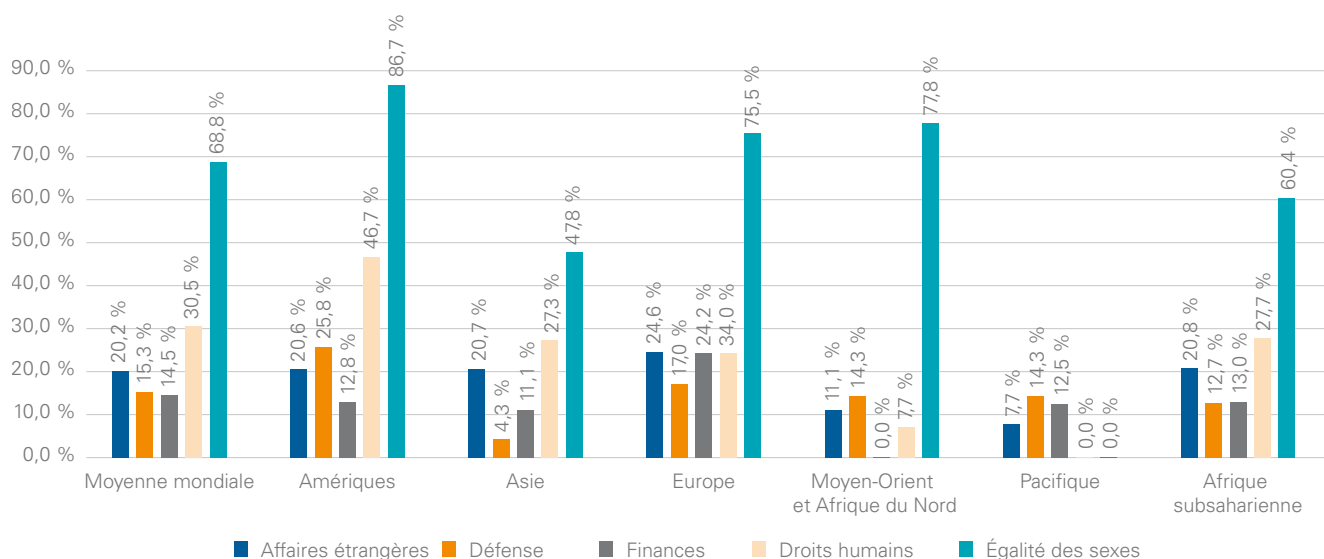


Les femmes occupent surtout la présidence des commissions de l'égalité des sexes (68,6 % des présidences), des droits humains (30,5 %) et des affaires étrangères (20,7 %). En revanche, seulement 14,5 % des commissions des finances sont présidées par une femme, et 14,8 % des commissions de la défense. Par rapport à 2024, les gains sont modestes pour la présidence des commissions des affaires étrangères

(+0,6 point), de la défense (+1,6 point) et des finances (+1,1 point) ; la situation est relativement stable à la présidence des commissions des droits humains (+0,1 point) et de l'égalité des sexes (+0,3 point). Le groupe des moins de 45 ans est peu représenté à la présidence des commissions (15,8 %), les femmes de moins de 45 ans détenant à peine 7,1 % des présidences de commission.

Figure 15

Les femmes présidentes de commissions parlementaires (en %)



Comme pour les femmes parlementaires et pour les présidentes de chambre, la région des Amériques détient la plus forte proportion de présidentes de commissions (36,6 %), suivie par l'Europe (33,8 %) et l'Afrique subsaharienne (26,1 %). À l'inverse, le plus faible pourcentage de présidentes de commissions s'observe dans les régions Pacifique (9,5 %), MENA (16,2 %) et Asie (21,1 %). Si l'on exclut les commissions de l'égalité des sexes, les proportions baissent dans toutes les régions, à l'exception du Pacifique.

Les femmes à l'UIP : vers l'égalité en matière de participation et de pouvoir

Tout au long de ses 135 années d'existence, l'UIP s'est attachée à ouvrir la voie de la participation des femmes en politique. À bien des égards, l'UIP a ainsi montré l'exemple, tout particulièrement en étant la première organisation mondiale à adopter des quotas internes pour accroître le rôle des femmes dans les processus de décision. Les femmes parlementaires ont un rôle à l'UIP depuis les années 1920 et, depuis les années 1980, elles disposent d'une structure qui leur est propre – le Forum des femmes parlementaires –, organe qui leur permet de mieux faire entendre leur voix au sein de l'Organisation. Des quotas, d'une ambition croissante, ont été adoptés pour une meilleure participation des femmes aux processus décisionnels de l'Organisation. Par exemple, au sein du Comité exécutif et des bureaux des commissions permanentes de l'UIP, chaque sexe doit être représenté par au moins un tiers des membres élus. Pour ce qui est de la composition des organes créés plus récemment, un ratio hommes-femmes de 50-50 doit être respecté. En outre, une combinaison de sanctions – à savoir la restriction du nombre de délégués et des droits de vote

pour les délégations non mixtes – et d'incitations – la visibilité donnée aux délégations qui respectent l'égalité homme-femme – a encouragé la présence de femmes dans les délégations aux Assemblées de l'UIP. Certaines années, cette présence a frôlé la barre des 40 %. Le Groupe du partenariat entre hommes et femmes, composé de deux hommes et de deux femmes parlementaires membres du Comité exécutif, a été à l'origine de nombreuses initiatives dans ce domaine. Ces dernières décennies, les alliés masculins ont aussi joué un rôle déterminant dans la recherche d'une représentation et de pouvoirs égaux pour toutes et pour tous.

Des femmes aux postes dirigeants

- Jusqu'en 1995, aucune femme n'avait été élue à la présidence de l'UIP. Dans l'intervalle, trois femmes ont été élues à ce poste, Mme Najma Heptulla (Inde) en 1999, suivie de Mme Gabriela Cuevas Barron (Mexique) en 2017, laquelle battait également le record de jeunesse des Présidents de l'UIP. La Dr Tulia Ackson (République-Unie de Tanzanie), élue en 2022, est la troisième femme Présidente de l'UIP.
- La représentation des femmes au Comité exécutif est passée de 30,8 % en 1995 à 50 % aujourd'hui. Des quotas de femmes ont été introduits au Comité exécutif dès 1988.
- La participation de femmes aux commissions permanentes de l'UIP a également progressé. Il y a trente ans, les femmes n'occupaient que deux des 12 fonctions dirigeantes (deux vice-présidences). En 2025, quatre des huit fonctions de présidence sont assurées par des femmes (deux présidences et deux vice-présidences).



En 2025, la présidence de l'UIP est assurée par la Dr Tulia Ackson, la troisième femme à occuper ce poste. Les dirigeants de l'UIP, y compris des champions masculins comme le Secrétaire général Martin Chungong, ont fait progresser la parité hommes-femmes au sein de l'Organisation. © UIP

Les femmes dans les délégations

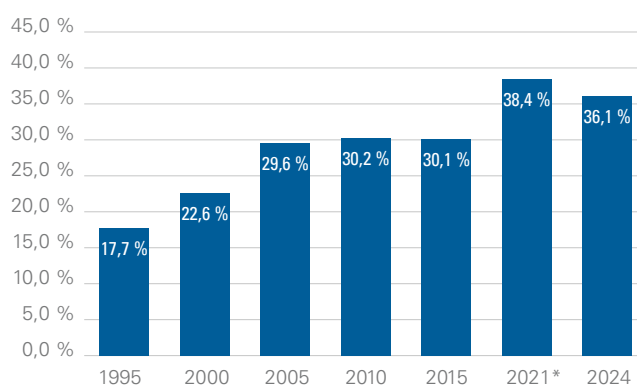
- Au fil des trente dernières années, la représentation des femmes aux Assemblées de l'UIP a régulièrement dépassé la proportion des femmes parlementaires dans le monde. En 1995, les femmes constituaient 17 % des membres des délégations (contre 11,3 % des sièges dans les parlements). Ce chiffre s'est stabilisé aux alentours de 30 % au début des années 2000, atteignant un pic de 39 % en 2021 et se situant aux alentours des 36 % depuis.

Le mouvement des femmes

- 2025 marque le quarantième anniversaire du Forum des femmes parlementaires de l'UIP. Cet organe a joué un rôle déterminant dans l'orientation du travail de l'UIP en faveur de l'égalité des sexes et a permis aux femmes de mieux faire entendre leur voix au sein de l'Organisation. En vertu des Statuts et Règlements de l'UIP, le Forum est autorisé à proposer des amendements aux projets de résolution pour garantir une meilleure perspective de genre.
- Les travaux du Forum sont organisés par un Bureau élu, dont les représentantes sont membres de droit des principaux organes de l'UIP, y compris le Comité exécutif et les bureaux des commissions permanentes.

Figure 16

Pourcentage de déléguées aux Assemblées de l'UIP entre 1995 et 2024*



* En raison de la pandémie de COVID-19, aucune Assemblée n'a eu lieu en 2020 et, en mai 2021, l'Assemblée s'est tenue en ligne.

Quotas et systèmes électoraux

Année après année, les études de l’UIP montrent que deux facteurs font clairement la différence en matière d’élection des femmes au parlement : le système électoral et la mise en place d’une forme ou d’une autre de quotas par sexe. 2024 n’a pas dérogé à la règle.

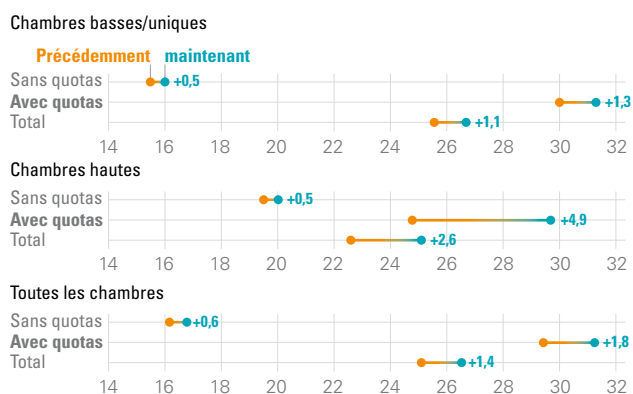
Les systèmes de représentation proportionnelle ou les systèmes mixtes ont permis en moyenne l’élection ou la nomination dans les chambres concernées d’une plus forte proportion de femmes lors des scrutins tenus en 2024 (30,1 %). Dans les chambres basses soumises à ces types de systèmes électoraux, 30 % de femmes ont été élues ou nommées, en moyenne, et 32 % dans les chambres hautes. Avec les systèmes de nomination, en moyenne 24,6 % de femmes ont été nommées parlementaires tandis que dans les chambres renouvelées selon un système majoritaire à un ou deux tours, la proportion des élues a plafonné à 22,4 %, sans distinction selon le type de chambre. Une plus forte progression (+1,7 point) a été constatée dans les chambres élues selon un système de représentation proportionnelle ou un système mixte, tandis qu’un plus petit gain (0,2 point seulement) a été enregistré avec les systèmes majoritaires à un ou deux tours.

Comme les années précédentes, en 2024, l’existence de quotas électoraux s’est avérée déterminante dans la proportion des femmes élues parlementaires. Les femmes élues ou nommées en l’absence de quotas, toutes chambres confondues, ne représentent que 16,8 % de l’ensemble des parlementaires, tandis que la proportion monte à 31,2 % dans les chambres dotées d’une forme ou d’une autre de quota.

Les chiffres varient suivant le type de chambre. Au total, plus de femmes ont été élues à des chambres basses qu’à des chambres hautes en 2024. Dans les chambres hautes sans quotas, les femmes représentaient 20 % des parlementaires élus ou nommés, 29,7 % avec des quotas. Du côté des chambres uniques ou basses, sans quotas seulement 16 % de femmes ont été élues, mais près du double (31,3 %) avec des quotas.

Figure 17

Proportion de femmes dans les parlements (en %), par type de chambre, avec et sans quotas



Par rapport aux élections précédentes, les chambres dotées de quotas par sexe, quel qu’en soit le type, ont aussi enregistré une meilleure progression de la représentation des femmes en 2024. Dans les chambres uniques et basses, la représentation a augmenté de 1,4 point là où des quotas sont en place, contre à peine 0,5 point en l’absence de quotas. De même, sans quotas, en 2024, les chambres hautes affichent une progression de 0,5 point, alors qu’avec des quotas la représentation des femmes y a augmenté de 4,9 points en moyenne par rapport aux renouvellements précédents.

Au cours de l’année, certains parlements ont renforcé leur législation ou adopté de nouvelles lois et politiques visant à améliorer la participation des femmes en politique. La **Mongolie a**, par exemple, amélioré son système de quotas électoraux et la représentation des femmes y a augmenté. La part des femmes parlementaires a également augmenté en **Jordanie** après que le nombre des sièges réservés a été porté de 15 à 18 et qu’une nouvelle loi dispose que dans l’ordre des listes, un candidat sur trois doit être une femme. En **Irlande**, les quotas ont été portés de 30 à 40 %³⁵, d’où une plus forte proportion de candidatures féminines et une augmentation de 2,8 points de la part des femmes parlementaires. En **Ouzbékistan** les quotas sont également passés de 30 à 40 %³⁶, et la représentation des femmes à la chambre basse a augmenté de six points de pourcentage. Le Parlement du Ghana a adopté en 2024 une loi volontariste sur l’égalité femmes-hommes. Cette loi prévoit un quota de 30 % de femmes au parlement et dans les autres organes de décision³⁷ et oblige les partis politiques à appliquer l’égalité femmes-hommes à leurs procédures de nomination et d’élection. Elle n’a toutefois pas encore été mise en œuvre³⁸.

À l’inverse, le Parlement de **Géorgie** a voté l’abolition des quotas par sexe, ce qui constitue un revers décourageant. Jusqu’en 2024, les partis politiques devaient présenter au moins un quart de femmes sur leurs listes de candidats, mais ce n’est plus le cas³⁹. Les nouvelles dispositions ont conduit à une baisse de la part des femmes sur les listes (29 % seulement contre 44 % précédemment)⁴⁰. La représentation des femmes a néanmoins progressé de deux points, mais ce résultat s’explique probablement par le fait que certains partis ou coalitions politiques ont volontairement présenté une plus forte proportion de femmes sur leurs listes, comme le parti Pour la Géorgie (45 %) et la coalition Géorgie forte (30 %). Avec l’abolition des quotas obligatoires, le risque d’une baisse de la représentation des femmes est réel, malgré la modeste amélioration enregistrée en 2024. Il est d’ailleurs à noter qu’en 2024, il y avait seulement trois femmes têtes de liste (sur un total de 18) et à peine 22 % de candidates dans les 10 premières positions sur les listes.

35 Women for Election, “Historic Milestone As Record Number of Women Candidates Set to Run in 2024 General Election”, 18 octobre 2024.

36 Assemblée parlementaire de l’OSCE, “Voters lacked a genuine choice in Uzbekistan’s technically well-prepared parliamentary elections”, 28 octobre 2024.

37 Parlement du Ghana, Projets de loi.

38 The Conversation, “Victory for women’s rights in Ghana as affirmative action law is passed – what must happen next”, 3 septembre 2024.

39 Civil Georgia, “Parliament Abolishes Quotas for Women MPs”, 4 avril 2024.

40 Selon les constats et conclusions préliminaires de la mission d’observation électorale en Géorgie – Élections législatives

Les questions de genre dans les élections

Les enquêtes menées dans le monde auprès du corps électoral révèlent un clivage croissant entre les préférences idéologiques et politiques des hommes et des femmes, en particulier chez les plus jeunes⁴¹. Dans le même temps, on constate que, dans un certain nombre de pays, les femmes sont plus nombreuses à voter que les hommes. Au vu de ces deux tendances divergentes, le « vote féminin » a pris de l'importance à différents égards. Par ailleurs, dans certaines sociétés, les questions de genre – en particulier le droit à l'avortement, l'identité de genre, les droits des personnes LGBTQIA+ ou les débats post-#MeToo exigeant des espaces sûrs pour les femmes – ont pris, du point de vue politique, un tour conflictuel, voire polarisant, qui a attisé des réactions antiféministes. Dans un tel contexte, les questions de genre s'entremêlent souvent avec la politique, notamment en période électorale, quand le choix des dirigeants peut mener à des changements politiques cruciaux. En 2024, une intersection entre les considérations de genre et la politique électorale a été constatée dans le monde à différents égards.

En **Indonésie**, des partis politiques ont cherché à attirer les votes des femmes en annonçant des politiques spéciales en leur faveur⁴². Au **Royaume-Uni**, le Parti travailliste, qui a finalement remporté les élections, a proposé diverses politiques en faveur des femmes⁴³ dans son programme électoral⁴⁴. En **Inde**, où la participation des électrices aux scrutins est passée de 46,6 % en 1962 à 65,8 % en 2024 (dépassant légèrement la participation des hommes), les femmes ont été au centre de diverses promesses électorales de grands partis politiques^{45,46}. Dans les systèmes électoraux majoritaires à un ou deux tours, en raison de cette augmentation numérique et des « réserves de voix » qu'elle représente, les femmes ont souvent été ciblées par les partis politiques qui se sont efforcés d'attirer leurs suffrages par de généreuses promesses de services et d'avantages sociaux⁴⁷.

En **République de Corée**, les électrices ont également été plus nombreuses que les hommes à se rendre aux urnes en 2024⁴⁸. À l'inverse de l'Inde, toutefois, les partis politiques et leurs chefs ont plutôt recherché le vote anti-femmes⁴⁹, une tendance particulièrement évidente lors de l'élection

présidentielle de 2022⁵⁰. En République de Corée, on a d'ailleurs constaté que le clivage entre les sexes s'était accentué ces dernières années. Les sondages électoraux ont mis en évidence un écart croissant entre les préférences politiques et idéologiques des hommes et des femmes, en particulier chez les jeunes : la République de Corée apparaît comme le pays du monde où cet écart est le plus grand⁵¹.

La question du genre s'est avérée un axe crucial de débat, de mobilisation et d'analyse dans l'une des élections les plus attendues de l'année 2024, celle du Président des **États-Unis d'Amérique**. Dans ce pays, pendant la période qui a suivi l'élection précédente, un arrêt historique de la Cour suprême a considérablement restreint l'accès des femmes à l'avortement. En outre, parmi les candidats les plus en vue figurait Kamala Harris, qui après avoir été la première femme à occuper la vice-présidence en 2020, était désormais en lice pour devenir la première femme à accéder à la fonction suprême. Cette situation a donné lieu à une campagne électorale genrée, caractérisée par une rhétorique misogyne. La campagne des Républicains est également revenue sur les droits des personnes transgenres⁵², Donald Trump, qui a finalement remporté l'élection, annonçant une politique officielle de reconnaissance de deux sexes seulement, le masculin et le féminin⁵³. Les sondages électoraux ont mis en évidence une différence marquée entre le vote des hommes et des femmes et révélé que les femmes, en particulier les femmes noires et d'origine latino-américaine ainsi que les femmes les plus jeunes, avaient davantage tendance à voter pour la candidate démocrate⁵⁴.

Les élections ont pris un tour tout différent en **Iran**. Il s'agissait du premier scrutin tenu après la mort tragique, en septembre 2022, de la jeune Masha Amini (22 ans), décédée en détention après avoir été arrêtée par la police parce que son hijab n'était pas correctement ajusté. La mort de la jeune femme avait déclenché une vague de manifestations menées par des femmes et des jeunes des deux sexes dont le cri de ralliement était « Femme, Vie, Liberté » (Zan – Zendegi – Azadi). Malgré une augmentation du nombre des candidates aux élections de 2024, le niveau de participation a été l'un des plus bas jamais enregistré : il s'agissait très probablement⁵⁵ du moyen trouvé par la population pour manifester sa résistance⁵⁶.

41 Financial Times, "A new global gender divide is emerging," 25 janvier 2024.

42 The Jakarta Post, "Prabowo, Gibran to woo female voters with targeted policies," 26 décembre 2023.

43 The Conversation, "What Labour's election means for women: the good and the bad," 5 juillet 2024.

44 The Labour Party, "Break down barriers to opportunity."

45 Hindustan Times, "Lok Sabha election manifestos," 16 avril 2024.

46 The Economic Times, "How women formed a vote bank that parties can ignore at own risk," 8 mars 2024.

47 Mint, "The emerging vote bank that every political party wants to tap," 26 octobre 2021.

48 Commission électorale nationale de République de Corée, "Analysis of Voter Turnout for the 22nd National Assembly Elections," 28 octobre 2024.

49 The Korea Times, "Women's rights take back seat in parliamentary elections," 5 avril 2024.

50 BBC, "Why misogyny is at the heart of South Korea's presidential elections," 8 mars 2022.

51 Financial Times, "A new global gender divide is emerging," 25 janvier 2024.

52 AP News, "Trump and Vance make anti-transgender attacks central to their campaign's closing argument," 1^{er} novembre 2024.

53 France 24, "Trump vows to stop 'transgender lunacy' and make two genders official US policy," 23 décembre 2024.

54 CAWP, Center for American Women and Politics, "Gender Gap: Voting Choices in Presidential Elections."

55 Al Jazeera, "Low turnout as conservatives dominate Iran parliamentary election," 4 mars 2024.

56 International Crisis Group, "Closing Circles: Iran's Exclusionary 2024 Elections," 12 mars 2024.

La violence envers les femmes dans les parlements

À l'échelle mondiale, il est souvent arrivé que les parlements, comme la sphère politique au sens large, s'avèrent des espaces d'insécurité et d'hostilité pour les parlementaires et les personnels de sexe féminin. Il est encourageant de constater que ce problème bénéficie d'une reconnaissance croissante et que différents parlements ont pris des mesures pour améliorer les niveaux de sécurité et d'inclusion.

Dans plusieurs pays, les élections de 2024 ont été particulièrement violentes, notamment pour les femmes parlementaires

Au **Mexique**, les élections historiques de 2024 comptent aussi parmi les plus violentes⁵⁷. Pendant la période de préparation des élections, entre septembre 2023 et juin 2024, l'organisation Data Cívica a estimé à 130 le nombre des candidats potentiels, pressentis ou confirmés qui ont été attaqués par des groupes relevant du crime organisé⁵⁸. Parmi les victimes de ces attaques figurent 30 femmes : quatre d'entre elles ont été assassinées, trois ont fait l'objet d'attaques armées, 12 ont été agressées et 11 ont reçu des menaces. Samanta Fonseca, militante trans et candidate potentielle au Sénat, a été tuée par des assaillants armés qui ont tiré sur elle à bout portant à au moins neuf reprises. Alda Pacheco Juarez, candidate à la députation fédérale, a été menacée par des individus armés qui ont intercepté son véhicule et tiré en l'air. Selina Trujillo Arizmendi, candidate à la députation locale, a été menacée par des hommes armés. Lucy Meza, sénatrice candidate au poste de gouverneur de l'État de Morelos, a été l'objet de menaces par voie de panneau public. Yolanda Sanchez Figueroa, Maire de Cotija, a été abattue sur la voie publique le jour même de l'élection de Claudia Sheinbaum à la présidence⁵⁹. Quelques jours plus tard, Esmeralda Garzon, conseillère municipale, Présidente de la commission sur le genre du Conseil municipal de la commune de Tixtla de Guerrero, a été abattue par des hommes en armes alors qu'elle quittait son domicile le 7 juin 2024⁶⁰. Ces victimes n'étaient pas toutes candidates aux élections législatives, mais de tels actes de violence ont souvent un effet dissuasif qui freine la participation politique dans son ensemble.

Il convient de signaler que le Mexique dispose d'un cadre électoral et législatif de lutte contre la violence à l'encontre des femmes en politique⁶¹. Une réforme portant sur les violences sexistes à l'encontre des femmes en politique a été approuvée le 14 avril 2020. Elle confère à l'organe chargé de l'organisation des élections, l'Institut national électoral (INE), la capacité de traiter les cas de violence politique à l'encontre des femmes, lorsque ceux-ci sont directement liés à la sphère électorale ou susceptibles d'avoir un impact sur les élections. Depuis cette date, l'INE a été saisi de 511 plaintes dont 42 % sont intervenues pendant la période des élections fédérales 2023-2024.

Durant le processus électoral 2023-2024, 215 plaintes et rapports ont été enregistrés, dont 55 % relevaient de l'INE. Cet institut a répertorié un total de 157 victimes. Les candidates à la députation fédérale, particulièrement concernées, constituent 13,3 % du total des victimes (21 cas), suivies par les candidates au Sénat (16 cas, soit 10,1 %). Les députées fédérales en cours de mandat constituent le quatrième groupe de victimes par ordre de grandeur (12 cas, soit 7,6 %). Parmi les 157 victimes répertoriées figurent cinq femmes autochtones, deux migrantes, deux personnes LGBTQIA+ et une femme afro-mexicaine.

En amont des élections de **République de Corée**, la députée Bae Hyun-jin a été frappée par un adolescent de 14 ans armé d'une pierre. Les images de vidéosurveillance montrent l'adolescent s'approcher de la députée dans le hall d'entrée d'un immeuble, lui adresser la parole, puis la frapper à la tête à plusieurs reprises avec une pierre, tandis qu'elle s'efforce de se protéger. Bien que blessée, elle n'a par chance pas été trop gravement atteinte. Au **Royaume-Uni**, les élections générales de 2024 ont donné lieu à une « augmentation alarmante » de comportements abusifs à l'encontre de candidats, comme en atteste un rapport de la commission électorale. Celle-ci a estimé que plus de la moitié des candidats en lice avaient fait l'objet de comportements abusifs, un tiers ayant déclaré avoir été victimes d'intimidations au moins une fois et 13 % se plaignant d'avoir été victimes de menaces, d'insultes ou d'intimidations graves. Les femmes étaient en première ligne : 11 % des hommes se sont plaints d'abus graves, une proportion qui monte à 20 % pour les femmes. En outre, les personnes issues de groupes ethniques minoritaires ont également été davantage exposées à ce type de dérive.

57 Reuters, "Mexican candidate assassinations hit grim record ahead of Sunday's election," 1^{er} juin 2024.

58 ACLED, "Violence during the 2024 elections exceeded the levels recorded during the 2018 and 2021 elections," 3 juillet 2024.

59 CBS News, "Woman mayor shot dead in Mexico day after Claudia Sheinbaum's historic presidential win," 4 juin 2024.

60 Reuters, "Mexico councilwoman killed after bloodiest-ever elections," 8 juin 2024.

61 INE, *Violencia política contra las mujeres*.

Risques associés aux technologies numériques

Si les réseaux sociaux et autres plateformes numériques ont fait la preuve ces dernières années d'un important potentiel d'engagement et de dialogue politique, ces sites sont aussi apparus comme des espaces de manifestation de violence envers les femmes et les groupes marginalisés. Des études menées sur les réseaux sociaux dans différents pays ont montré que les femmes politiques se trouvent régulièrement confrontées à des commentaires toxiques et injurieux et que la réaction des plateformes à ce type de messages est souvent déficiente⁶². Non seulement ces abus frappent les femmes politiques de plein fouet, mais en plus ils s'étendent souvent à une plus large sphère sociale, touchant des femmes de tous les milieux. Aux **États-Unis d'Amérique**, par exemple, l'expression en ligne de la haine envers les femmes et les droits des femmes est allée croissante et s'est même poursuivie après les élections, selon une étude de l'Institut de dialogue stratégique. Cette vague de haine est la marque de « l'influence d'un groupe d'acteurs en ligne de plus en plus vindicatifs qui semblent voir dans les résultats des élections un blanc-seing pour embrasser plus ouvertement et plus agressivement des scénarios de limitation des droits des femmes »⁶³.

Avec les progrès des technologies numériques, de nouveaux défis se posent en matière de dialogue et de participation démocratiques, en particulier pour les femmes et les groupes minoritaires. De nombreuses femmes sont victimes de « deepfakes » (images ou vidéos trafiquées), c'est-à-dire des supports synthétiques artificiellement manipulés pour obtenir une extrême ressemblance avec une personne donnée. Un rapport de l'AFP⁶⁴ a récemment révélé des exemples de deepfakes pornographiques générés par l'intelligence artificielle (IA) pour nuire à des femmes politiques des États-Unis, du Royaume-Uni et du Pakistan. Giorgia Meloni, Première Ministre italienne, a demandé 100 000 euros de dommages-intérêts⁶⁵ à deux hommes accusés d'avoir publié de fausses vidéos la concernant sur un site pornographique américain. Alors que l'incident remonte à 2020, Mme Meloni a symboliquement intenté une action en justice en 2024.

La 149^e Assemblée de l'UIP, réunie à Genève en octobre 2024, a adopté à l'unanimité une résolution relative à l'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit. Cette résolution fait notamment mention de l'impact des avancées de l'IA sur la démocratie et reconnaît les risques qu'elle représente, en particulier pour les femmes et les filles. Dans des paragraphes clés consacrés à la participation politique des femmes, la résolution :

- souligne qu'en l'absence de perspectives équilibrées entre les sexes, les technologies d'IA peuvent créer, perpétuer et exacerber les inégalités entre les sexes ainsi que la discrimination et la violence fondées sur le genre,
- note que les contenus trafiqués générés par l'IA peuvent avoir des impacts négatifs sur toutes les femmes et que, pour les femmes en politique, ces impacts ont souvent pour effet de les réduire au silence et de les écarter de la vie publique et politique,
- exhorte les parlements à prioriser la prévention, l'élimination et les réponses à toutes les formes de violence et de discrimination fondées sur le genre, générées ou facilitées par l'IA, y compris une meilleure modération des contenus, des mécanismes de signalement accessibles et efficaces, et l'établissement de procédures de retrait de contenus illicites,
- demande instamment que des mesures législatives soient prises pour empêcher la création et la diffusion d'images intimes trafiquées (deepfakes), compte tenu du fait que la plupart de ces contenus sont de nature pornographique et qu'ils ciblent de manière disproportionnée les femmes et les filles, ainsi que pour empêcher la diffusion de contenus générés par l'IA qui propagent des discours de haine ou incitent à la violence, notamment à la violence sexiste.

Initiatives notables prises par des parlements pour lutter contre la violence envers les femmes en politique

En **République-Unie de Tanzanie**, la loi électorale a été modifiée en février 2024 : les violences perpétrées contre des femmes dans le cadre d'élections sont désormais considérées comme des infractions électorales ayant des conséquences codifiées. En outre, les partis politiques de ce pays africain doivent désormais disposer de services spéciaux de traitement des plaintes pour violence à l'encontre des femmes en politique⁶⁶. Avec cette loi, la République-Unie de Tanzanie est le premier pays d'Afrique à adopter une mesure de lutte contre les violences envers les femmes politiques.

62 Pour des exemples, voir Center for Countering Digital Hate, "Abusing Women in Politics," 14 août 2024; et ISD, *Online Gendered Abuse and Disinformation During the 2024 South African Elections*.

63 Institut de dialogue stratégique, "Your body, my choice: Hate and harassment towards women spreads online," 8 novembre 2024.

64 France 24, "'Form of violence': Across globe, deepfake porn targets women politicians," 6 janvier 2025.

65 AP News, "Italy's Meloni seeks symbolic compensation from suspects over deepfake porn images," 22 mars 2024.

66 NDI, "Empowering women's political participation in Tanzania," 2 avril 2024.



En octobre 2024, les Parlements membres de l'UIP ont adopté une résolution soulignant l'impact de l'intelligence artificielle (IA) sur la démocratie et les droits de l'homme, et comprenant notamment des dispositions essentielles sur la violence facilitée par l'IA qui vise les femmes en politique. Sur la photo, les corapporteuses de la résolution, Neema Lugangira (République-Unie de Tanzanie) et Michelle Rempel Garner (Canada). © UIP/Antoine Tardy

En **Australie**, une étude indépendante de la culture du travail parlementaire a été menée par la Commission australienne des droits humains sous la direction du Commissaire sur les questions de discrimination sexuelle. Sous le titre « Fixer la norme », le rapport qui en est issu a conduit à une série de réformes ces dernières années. En 2024, le Parlement australien a poursuivi sur cette lancée, prenant de nouvelles mesures pour améliorer sa culture de travail. En septembre 2024, la Commission indépendante des normes parlementaires (IPSC) a été mise en place selon les dispositions de la loi de 2023 relative au service d'assistance sur les lieux de travail parlementaire. Cette commission est un organe indépendant chargé d'enquêter sur l'environnement du travail et de gérer les plaintes en cas de violation des trois

nouveaux codes de conduite adoptés en 2023 : l'un de ces codes concerne les parlementaires, un autre le personnel et le dernier toute personne qui pénètre dans l'espace du Parlement. Ces codes, qui s'appliquent aux deux chambres du parlement, énoncent clairement que « les actes d'intimidation, de harcèlement, d'agression ou de harcèlement sexuels, ainsi que de discrimination, de quelque forme que ce soit, notamment fondés sur la race, l'âge, le sexe, la sexualité, l'identité de genre, le handicap ou la religion, ne sauraient être ni tolérés, ni excusés, ni passés sous silence ». Le service d'assistance sur les lieux de travail parlementaire propose également un soutien par du personnel formé à la gestion des traumatismes, avec des services de conseil, d'orientation vers un spécialiste ou d'aide au dépôt de plainte auprès de la police.

La violence envers les femmes reste une préoccupation sérieuse dans les parlements. Au cours des trente dernières années, diverses mesures ont été prises de par le monde pour traiter ce problème. Le Parlement **bolivien** fait figure de pionnier dans ce domaine. En mai 2012, ce pays sud-américain a adopté une loi historique de protection des femmes contre les violences en politique⁶⁷. Cette loi a été votée peu après l'horrible assassinat de Juana Quispe, leader autochtone et conseillère municipale, exécutée par deux hommes politiques. La loi 243 sur le harcèlement et la violence politique à l'encontre des femmes est la première loi au monde portant spécifiquement sur cette question et criminalisant la violence politique envers les femmes. Elle donne des définitions claires et détaillées des actes de violence visés et prévoit des mesures de réparation. Cette loi, qui a favorisé une participation plus équitable des femmes à la politique du pays⁶⁸, a aussi eu un fort impact international et influencé les efforts déployés par d'autres pays pour traiter cette très importante question⁶⁹. Par la suite, la cellule « genre » de l'organe électoral plurinational a créé, en 2016, l'Observatoire de l'égalité des sexes⁷⁰ qui fournit des données sur la représentation politique des femmes, ainsi que sur les problèmes de violence et de harcèlement en politique. En 2024, au bout de douze ans, le procès du meurtre de Juana Quispe s'est enfin terminé. Ses deux agresseurs ont été reconnus coupables et condamnés à trente ans de prison⁷¹.

67 ONU Femmes, *La Bolivie approuve une loi historique contre le harcèlement des dirigeantes politiques*.

68 IDEA International, *Criminalising political violence and harassment in Bolivia*.

69 Pablo Castaño, "Legislation on violence against women in politics, a pioneer policy on gender equality," *Left-Wing Populism and Feminist Politics*, 2022.

70 Órgano Electoral Plurinacional (OEP) Bolivia, *Observatorio de Paridad Democrática*.

71 France 24, *Bolivia sentencia a los asesinos de la lideresa indígena Juana Quispe*.

Conclusion

Au cours des trente dernières années, la représentation des femmes au parlement a fait des progrès significatifs. Il convient de saluer les avancées enregistrées dans certains parlements, tandis que dans beaucoup de pays des mesures notables ont été prises pour favoriser l'égalité et l'équilibre entre les sexes au parlement. Parmi ces mesures, citons l'instauration et l'application de quotas bien conçus, les initiatives visant à améliorer la sensibilité au genre et l'inclusion dans les parlements, la reconnaissance et la gestion des actes de violence à l'encontre des femmes parlementaires. Ces efforts ont porté leurs fruits lorsqu'ils étaient conçus avec conviction, soutenus par une forte volonté politique et le projet de rendre la vie politique plus équitable.

Néanmoins, les objectifs et la vision définis il y a trente ans dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ne sont pas entièrement atteints. Si la situation a progressé dans certaines régions, en particulier les Amériques, l'Europe et l'Afrique subsaharienne, dans d'autres, comme l'Asie, les régions Pacifique et MENA, il reste beaucoup à faire. Les avancées enregistrées dans les Amériques, en Europe et en Afrique subsaharienne sont le fruit d'efforts substantiels déployés par différents pays de ces régions, tandis que les efforts visant à établir une représentation équitable sont restés relativement limités en Asie et dans les régions Pacifique et MENA.

En plus des systèmes politiques et des quotas, la représentation politique des femmes est aussi impactée par la culture politique au sens large, par l'évolution des technologies et des plateformes politiques, ainsi que par la progression globale des droits des femmes. L'expansion phénoménale qu'ont connue les technologies numériques, Internet et les réseaux sociaux a élargi la sphère politique, créant de nouveaux espaces d'engagement et d'action politiques. Ces évolutions s'accompagnent de coûts et de défis, lesquels affectent souvent de manière disproportionnée les femmes et les groupes marginalisés. Si ces trente années ont donné lieu à des progrès remarquables en matière d'accès des femmes à toutes sortes d'opportunités, aux soins de santé, à l'éducation et à la participation civique, dans certaines parties du monde un effet « boomerang » s'est fait sentir et les droits des femmes ont enregistré de sérieux revers. Il est important que la communauté internationale enrayer cette tendance afin que les femmes et les hommes à travers le monde jouissent de droits égaux et contribuent efficacement à la gouvernance de leurs sociétés.

En conséquence de ces changements hétérogènes, début 2025, à l'échelle mondiale, la représentation des femmes au parlement est encore inférieure à un tiers et la parité reste un rêve lointain. En outre, la progression a ralenti : les améliorations enregistrées en 2024 sont les plus faibles de ces dernières années. De nouvelles avancées sont possibles, mais pour contrecarrer cette tendance il faudra que les parlements et les États du monde renforcent leurs engagements et accélèrent leur action.



L'année 2025 marque les 40 ans du Forum des femmes parlementaires de l'UIP, qui a ouvert la voie à l'augmentation du nombre de femmes en politique. Son Bureau, actuellement présidé par la Mexicaine Cynthia López Castro, est ici présent lors de la 146^e Assemblée de l'UIP en 2023. © UIP

Annexe

Pourcentage de femmes dans les chambres uniques et basses du parlement (comparaison entre 1995 et 2025*)

Rang	Pays	Pourcentage de femmes en 1995	Pourcentage de femmes en 2025	Différence en points de pourcentage
1	Rwanda	4,3	63,8	59,5
2	Émirats arabes unis	0,0	50,0	50,0
3	Andorre	3,6	50,0	46,4
4	Monaco	5,6	45,8	40,2
5	Éthiopie	2,0	41,9	39,9
6	Nicaragua	16,3	55,0	38,7
7	Équateur	4,5	43,1	38,6
8	Mexique	14,2	50,2	36,0
9	Macédoine du Nord	3,3	39,2	35,9
10	Bolivie (État plurinational de)	10,8	46,2	35,4
11	République de Moldova	4,8	40,0	35,2
12	Costa Rica	14,0	49,1	35,1
13	Cabo Verde	11,1	44,4	33,3
14	Cuba	22,8	55,7	32,9
15	Ouzbékistan	6,0	38,0	32,0
"	Arménie	6,3	38,3	32,0
17	Pérou	10,0	41,5	31,5
18	Royaume-Uni	9,2	40,5	31,3
19	Dominique	9,4	40,6	31,2
20	Australie	8,8	39,1	30,3
21	Bélarus	3,8	33,9	30,1
22	Albanie	5,7	35,7	30,0
23	France	6,4	36,2	29,8
24	Angola	9,5	39,1	29,6
25	Sénégal	11,7	41,2	29,5
26	Espagne	16,0	44,3	28,3
27	Mali	2,3	30,4	28,1
28	Chili	7,5	35,1	27,6
29	Belgique	12,0	39,3	27,3
30	République-Unie de Tanzanie	11,2	37,8	26,6
31	Malte	1,5	27,9	26,4
32	Venezuela (République bolivarienne du)	5,9	32,1	26,2
"	Djibouti	0,0	26,2	26,2

Rang	Pays	Pourcentage de femmes en 1995	Pourcentage de femmes en 2025	Différence en points de pourcentage
34	Burundi	12,3	38,2	25,9
"	Singapour	3,7	29,6	25,9
36	Suriname	5,9	31,4	25,5
37	Croatie	7,9	33,1	25,2
38	République dominicaine	11,7	36,8	25,1
39	Palaos	0,0	25,0	25,0
40	Nouvelle-Zélande	21,2	45,5	24,3
41	Tadjikistan	2,8	27,0	24,2
42	Maroc	0,6	24,3	23,7
43	Guinée équatoriale	7,5	31,0	23,5
44	Saint-Marin	11,7	35,0	23,3
"	Mauritanie	0,0	23,3	23,3
46	Guinée	7,0	29,6	22,6
47	Namibie	18,1	40,6	22,5
48	Portugal	13,0	34,8	21,8
49	Cameroun	12,2	33,9	21,7
50	Mongolie	3,9	25,4	21,5
51	Micronésie (États fédérés de)	0,0	21,4	21,4
52	Paraguay	2,5	23,8	21,3
"	Lituanie	7,1	28,4	21,3
54	Slovénie	14,4	35,6	21,2
"	Uruguay	7,1	28,3	21,2
56	El Salvador	10,7	31,7	21,0
57	Islande	25,4	46,0	20,6
"	Bénin	6,0	26,6	20,6
59	Lesotho	4,6	25,0	20,4
60	Honduras	7,0	27,3	20,3
"	Kenya	3,0	23,3	20,3
62	Liechtenstein	8,0	28,0	20,0
63	Afrique du Sud	25,0	44,6	19,6
"	Gabon	5,9	25,5	19,6
65	Guyana	20,0	39,4	19,4
66	Philippines	8,8	28,0	19,2
67	Colombie	10,8	29,4	18,6
68	Eswatini	3,1	21,6	18,5
69	Pologne	13,0	31,3	18,3
"	République de Corée	2,0	20,3	18,3
"	Jordanie	1,3	19,6	18,3

Rang	Pays	Pourcentage de femmes en 1995	Pourcentage de femmes en 2025	Différence en points de pourcentage
"	Roumanie	4,1	22,4	18,3
73	Iraq	10,8	28,9	18,1
74	Saint-Kitts-et-Nevis	13,3	31,3	18,0
75	États-Unis d'Amérique	10,9	28,7	17,8
76	Italie	15,1	32,8	17,7
77	Tchad	16,4	34,0	17,6
78	Suisse	21,0	38,5	17,5
"	Türkiye	2,4	19,9	17,5
80	Kirghizistan	4,8	22,2	17,4
"	Ukraine	3,8	21,2	17,4
82	Grèce	6,0	23,3	17,3
83	Argentine	25,3	42,4	17,1
84	Jamaïque	11,7	28,6	16,9
85	Lettonie	15,0	31,0	16,0
"	Barbade	10,7	26,7	16,0
87	Estonie	12,9	28,7	15,8
88	Trinité-et-Tobago	11,1	26,8	15,7
89	Tchéquie	10,0	25,5	15,5
90	Zimbabwe	14,7	30,1	15,4
91	Pakistan	1,8	17,0	15,2
92	Géorgie	6,9	22,0	15,1
"	Malawi	5,6	20,7	15,1
94	Luxembourg	20,0	35,0	15,0
"	Israël	9,2	24,2	15,0
96	Bosnie-Herzégovine	4,5	19,1	14,6
97	Comores	2,4	16,7	14,3
98	Mozambique	25,2	39,2	14,0
99	Togo	1,2	15,0	13,8
100	Thaïlande	6,1	19,6	13,5
101	Panama	8,3	21,7	13,4
102	Irlande	12,0	25,3	13,3
103	Japon	2,7	15,7	13,0
"	Congo	1,6	14,6	13,0
105	Viet Nam	18,5	31,4	12,9
"	Canada	18,0	30,9	12,9
107	Burkina Faso	5,6	18,3	12,7
108	République démocratique populaire lao	9,4	22,0	12,6
109	Saint-Vincent-et-les Grenadines	9,5	21,7	12,2

Rang	Pays	Pourcentage de femmes en 1995	Pourcentage de femmes en 2025	Différence en points de pourcentage
"	Belize	3,4	15,6	12,2
111	Finlande	33,5	45,5	12,0
112	Grenade	20,0	31,3	11,3
113	Brésil	7,0	18,1	11,1
"	Kiribati	0,0	11,1	11,1
115	Madagascar	3,6	14,1	10,5
"	Sainte-Lucie	0,0	10,5	10,5
117	Maurice	7,6	17,9	10,3
118	Danemark	33,5	43,6	10,1
119	Bahamas	8,2	18,0	9,8
120	Indonésie	12,2	21,9	9,7
121	Allemagne	26,3	35,7	9,4
122	Autriche	26,8	36,1	9,3
123	Tunisie	6,7	15,8	9,1
"	Îles Marshall	3,0	12,1	9,1
125	Chypre	5,4	14,3	8,9
126	Azerbaïdjan	12,1	20,8	8,7
"	Samoa	4,3	13,0	8,7
128	Slovaquie	14,7	23,3	8,6
129	Zambie	6,7	15,0	8,3
130	Bulgarie	13,3	21,3	8,0
"	République démocratique du Congo	5,0	13,0	8,0
132	Cambodge	5,8	13,6	7,8
133	Turkménistan	18,0	25,6	7,6
134	Guatemala	12,5	20,0	7,5
135	Sao Tomé-et-Principe	7,3	14,6	7,3
136	Inde	7,2	13,8	6,6
"	Ghana	8,0	14,6	6,6
"	Pays-Bas	32,7	39,3	6,6
139	Malaisie	7,8	13,5	5,7
140	Chine	21,0	26,5	5,5
141	Côte d'Ivoire	8,0	13,4	5,4
142	Libéria	5,7	11,0	5,3
143	Norvège	39,4	44,4	5,0
"	Kazakhstan	13,4	18,4	5,0
145	Nauru	5,6	10,5	4,9
146	Fidji	4,3	9,1	4,8
147	Suède	40,4	45,0	4,6

Rang	Pays	Pourcentage de femmes en 1995	Pourcentage de femmes en 2025	Différence en points de pourcentage
148	Sri Lanka	5,3	9,8	4,5
149	Bhoutan	0,0	4,3	4,3
150	Liban	2,3	6,3	4,0
151	Îles Salomon	2,1	6,0	3,9
152	Tonga	3,3	7,1	3,8
"	Hongrie	11,4	15,2	3,8
154	Fédération de Russie	13,4	16,4	3,0
155	Papouasie-Nouvelle-Guinée	0,0	2,7	2,7
156	Iran (République islamique d')	3,4	4,9	1,5
157	Seychelles	27,3	28,6	1,3
158	Algérie	6,7	7,9	1,2
159	Gambie	7,8	8,6	0,8
160	Antigua-et-Barbuda	5,3	5,6	0,3
161	République arabe syrienne	9,6	9,6	0,0
162	Guinée-Bissau	10,0	9,8	-0,2
"	Vanuatu	2,2	2,0	-0,2
164	Yémen	0,7	0,0	-0,7
165	Botswana	10,0	8,7	-1,3
166	République populaire démocratique de Corée	20,1	17,6	-2,5
167	Maldives	6,3	3,2	-3,1
168	Tuvalu	7,7	0,0	-7,7

*Pays pour lesquels les données sont disponibles pour 1995 et 2025.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

T +41 22 919 41 50
F +41 22 919 41 60
E postbox@ipu.org

Chemin du Pommier 5
Case postale 330
1218 Le Grand-Saconnex
Genève – Suisse

Copyright © Union interparlementaire (UIP), 2025 – ISSN 1993-5226

L'UIP est l'organisation mondiale des parlements nationaux.

L'UIP souhaite remercier Akshi Chawla, qui a rédigé le texte de ce rapport. Nous tenons également à remercier Irish Aid et l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement pour leur soutien financier aux travaux de l'UIP sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et notamment à la présente publication.

La reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est autorisée à des fins strictement personnelles et non commerciales, moyennant mention des indications de copyright et de source, et sans aucune modification. Il est toutefois demandé d'informer l'Union interparlementaire de toute utilisation du contenu de la publication.

Référence bibliographique : Union interparlementaire (UIP), Les femmes au parlement : 1995-2025 (UIP, mars 2025)

Traduction : Françoise Wirth

Mise en page par René Berzia.